

Publications libres, publications ouvertes et publications obligatoires.

Enjeux et perspectives dans le cadre de l'épistémologie critique

jeudi 27 novembre 2008, par [Benjamin Grassineau](#)

La façon dont l'information peut circuler, être produite, détruite et utilisée dans les prises de décision individuelles et collectives, est l'un des aspects fondamentaux des activités organisées. A l'heure où une partie de l'information est soumise à une privatisation croissante, alors même que paradoxalement, son coût de reproduction et de diffusion a chuté considérablement, de nombreux enjeux se posent sur sa régulation, tant sur le plan politique que sur le plan épistémique. Cet article aborde ces questions en se penchant spécifiquement sur les contraintes qui pèsent sur la liberté d'expression.

L'idée que la liberté d'expression est à l'heure actuelle un droit bien protégé et respecté dans les pays démocratiques, fait aujourd'hui consensus [1]. Certes, on admet qu'il existe encore des entorses à cette liberté, mais à l'heure du développement massif des médias interactifs, il est vrai que n'importe qui peut, sans être inquiété, s'exprimer, publier ses théories, ses points de vue et ses idées sur les sujets les plus divers.

Pourtant, ce que nous proposons de montrer dans cet article, c'est qu'une telle liberté est aujourd'hui remise en cause par deux phénomènes insidieux : a) l'accroissement des inégalités dans les possibilités de publier et de voir sa parole entendue et légitimée, b) l'obligation de publier, toujours plus contraignante, qui est imposée aux étudiants, aux chercheurs et aux universitaires.

Pour ce faire, tout en recherchant les causes de ces deux phénomènes, nous allons essayer de montrer, à l'intérieur du paradigme de l'épistémologie critique, leurs conséquences sur le plan de la diversité de la recherche et de la transmission du savoir, et aussi sur celui de l'évolution globale de nos sociétés.

La publication libre et les institutions de contrôle du savoir.

##. Liberté d'expression et liberté politique.

Liberté d'expression et liberté politique sont généralement considérées comme indissociables. Aussi, dans les années 1930 et 1940, la montée des totalitarismes a poussé une poignée d'auteurs à se pencher sur la question suivante : comment la liberté d'expression peut émerger et se maintenir durablement dans une société, et résister à l'influence de groupements d'idées organisées dotés d'un pouvoir d'action, de contrôle et de diffusion des idées, de plus en plus puissant ?

Weil (1962) montre par exemple, dans les années 1940, que la liberté d'expression n'est nullement acquise tant qu'elle est entravée ou limitée par des organisations comme des partis politiques, des firmes, des groupes d'opinions ou encore des communautés de pensée, telle par exemple la communauté scientifique (*id.*, p. 300-327). Pour elle, la liberté d'expression est un droit conféré aux individus - pourvu que ce droit ne déroge pas à la morale publique ou n'incite pas autrui à accomplir des actions contraires à l'ordre public [2] - et non aux organisations. Une des raisons en est que « *le besoin même de liberté (...) exige une protection contre la suggestion, la propagande, l'influence par obsession.* » (*idem*, p. 39). Car s'il

est vrai que « *la liberté d'expression totale, illimitée, pour toute opinion qu'elle qu'elle soit, sans aucune restriction ni réserve, est un besoin absolu pour l'intelligence* »(id., p. 35), il est vrai aussi que « *les publications destinées à influencer sur ce qu'on nomme l'opinion, c'est à dire en fait sur la conduite de la vie, constituent des actes et doivent être soumises aux mêmes restrictions que tous les actes.* »(id., p. 36-37). D'où sa conclusion :

Il n'y a pas d'exercice collectif de l'intelligence. Par suite nul groupement ne peut légitimement prétendre à la liberté d'expression, parce que nul groupement n'en a le moins du monde besoin. Bien au contraire, la protection de la liberté de penser exige qu'il soit interdit par la loi à un groupement d'exprimer une opinion. Car lorsqu'un groupe se met à avoir des opinions, il tend inévitablement à les imposer à ses membres. Tôt ou tard les individus se trouvent empêchés (...) sur un nombre de problèmes plus ou moins considérables d'exprimer des opinions opposées à celles du groupe, à moins d'en sortir. Mais la rupture avec un groupe dont on est membre entraîne toujours des souffrances, tout au moins une souffrance sentimentale. (id., p. 41).

Weil propose deux solutions pour qu'une telle liberté soit effective. La première est d'interdire « l'excommunication »(l'exclusion) au sein des groupements d'idées. Regroupements dans lesquels « *le recrutement se ferait librement par voie d'affinité, sans toutefois que personne puisse être invité à adhérer à un ensemble d'affirmations cristallisées en formules écrites* »(id., p. 46). La seconde est d'assurer une réelle circulation des idées dans lesquels seraient étudiés des problèmes d'ordre très général. Et une trop grande uniformité d'opinions rendrait alors le groupement suspect (*Ibid.*).

Près d'un siècle auparavant, Mill (1990) était parvenu à des conclusion très proches. Selon lui, en effet, la défense de la liberté d'expression nécessite que les points de vue des minorités et les points de vue déviants soient défendus avec d'avantage de vigueur que ceux de la majorité. Ce qui implique, en somme, que l'ouverture des espaces de publication légitimes aux minorités doit être un droit garanti par la loi.

L'idée qui est commune aux deux auteurs est aussi que l'oppression politique s'installe quand les pouvoirs scientifiques, religieux, économiques ou politiques, échappent au contrôle démocratique. La propagande organisée et l'appropriation des espaces de publication par les scientifiques, les pouvoirs religieux, les producteurs ou les politiques, conduisent inéluctablement à une restriction des libertés individuelles.

L'idée sera également développée par Huxley (1939, 1947) [3] en ce qui concerne la science et l'enseignement de masse. Pour lui, la science n'est pas le moteur du progrès humain qui pousse les sociétés vers la liberté et la prospérité ; au contraire, « *la science en progrès est l'un des facteurs intervenant dans le déclin progressif des libertés et de la centralisation du pouvoir, qui se sont produits au cours du XXe siècle.* »(Huxley, 1947, p. 8). Notamment parce que « *la technique en progrès a renforcé les pouvoirs établis, en leur fournissant non seulement des instruments de coercition plus considérables et meilleurs, mais aussi des instruments de persuasion incomparablement supérieurs à ceux dont disposaient les gouvernements d'antan.* »(idem, p. 15). Dans ces conditions, les pouvoirs publics n'ont pas pour rôle d'appuyer l'opinion de groupes organisés : groupements religieux, communautés scientifiques, médias, partis politiques, firmes faisant de la publicité [4], ou autres ; ils doivent au contraire défendre la liberté d'expression des citoyens contre ces groupements d'idées ou d'intérêt, et garantir que celle-ci peut s'épanouir sans entraves et dans la plus parfaite égalité.

Le point commun à Weil, Huxley et Mill, est donc de repositionner la question de la liberté d'opinion au coeur-même de celle de la liberté politique et de la participation démocratique. Et, par conséquent, l'obligation de publier, les contraintes sur la publication, l'exclusion des minorités des espaces de publication, la fermeture des espaces de publication, le monopole d'une communauté de pensée sur les espaces de publication [5], sont pour ces auteurs, des atteintes à la liberté d'expression, et par suite aux libertés politiques. Car lorsque les moyens d'expression sont accaparés par un monopole ou bien par un cartel, la *liberté formelle d'expression* ne permet plus d'atteindre la *liberté réelle d'expression* ; et la

liberté d'expression se transforme même en une *obligation d'expression selon les conditions fixées par le monopole ou par le cartel*. Ce qui n'est pas, comme nous le verrons, sans conséquences sur le plan politique.

Pour prendre en compte ces phénomènes, il faut envisager la liberté d'expression dans un sens plus large que celui qu'on lui prête habituellement - qui est équivalent à l'absence de censure illégitime et au droit formel d'exprimer ses opinions. Pour éviter toute confusion, nous introduisons donc la notion de *publication libre*.

##Définition de la publication libre (ou expression libre).

Par *publication*, nous entendons publication dans les revues, journaux, forums, fanzines, chat, etc., et par extension, toutes les actions effectuées par une personne ou par un groupe d'individus consistant à exposer sur la place publique de l'information (étiquettes, comptabilité, jugement, discours, etc.), ou des productions intellectuelles ou artistiques. La publication suppose donc un échange, une accessibilité et une diffusion de l'information.

La place publique désigne un lieu réel ou virtuel, physiquement et potentiellement accessible à tous, où les productions intellectuelles et artistiques sont potentiellement accessibles à tous. Concrètement, une bibliothèque publique est une place publique. Notons qu'un individu peut décider d'exposer ses œuvres intellectuelles ou artistiques sur la place publique, selon des conditions d'accès qu'il va lui-même fixer : entrée payante, coût d'achat de la revue, etc. Sur la place publique, le producteur peut restreindre l'accès à ses productions intellectuelles et artistiques, mais il peut également les laisser accessibles à tous ceux qui souhaitent y avoir accès. Dans ce cas, il fait une publication en libre-accès.

Avec cette définition, les enjeux liés à la publication permettent de distinguer quatre types de publication[voir aussi annexe 2].

- La **publication obligatoire**, où les acteurs sont contraints de publier certaines informations. Elle apparaît généralement lorsque l'information est un enjeu politique et économique. Il faut la différencier de la « consommation obligatoire des publications ».
- La **publication ouverte** [6], où les outils de publication sont à la libre disposition des citoyens. L'expression est ouverte à tous. Chacun peut y accéder librement sans payer de droit d'entrée et sans être exclus sur la base de *critères discriminants*. Il en existe différentes versions, on peut par exemple rencontrer un filtrage à minima, fondé sur des principes démocratiques. *L'évaluation ouverte* est aussi une forme de publication ouverte. Elle consiste à impliquer l'ensemble des citoyens désireux de le faire dans le processus d'évaluation de l'information publiée. Elle est de plus en plus répandue dans les nouveaux médias, notamment dans le *Web 2.0*.
- La **publication en libre accès**, où l'information est accessible librement pour tous, sans qu'il y ait de prix - de limites économiques - pour accéder à l'information.
- La **publication participative**. C'est une publication qui vise à prendre la parole [7] pour participer librement et démocratiquement aux décisions publiques. Elle est fondée sur la circulation d'une information libre, non-obligatoire et ouverte, et sur une prise de parole ouverte et non-obligatoire.

À l'intérieur de ce cadre analytique, la publication libre est une forme de communication idéalisée qui s'appuie sur plusieurs libertés fondamentales.

- La **liberté de pouvoir exposer son point de vue sur la place publique sans entraves et sans obligations**. Elle suppose que les acteurs disposent de *moyens* financiers, juridiques et physiques permettant d'exprimer des opinions d'une certaine manière [8] ; il faut de plus qu'ils ne soient pas *obligés* de publier, et de publier d'une certaine manière, et ne soient pas *contraints sur la forme et le contenu* de la publication. Concrètement, au niveau macro-sociologique, il ne doit pas y avoir de contrôle monopolistique de la presse ou des institutions de diffusion, de légitimation, d'appropriation et de transmission du savoir, par des groupes idéologiques, des cartels financiers ou

des groupes organisés [9]. Des moyens physiques et légaux sont alors mis à la disposition des individus pour qu'ils puissent *faire défection* aussi bien dans la production que dans la consommation du savoir : changer de mode d'expression, d'opinions, de presse, de revues...

- **L'égalité réelle dans la liberté de publier (accès), d'être entendu (diffusion), et de voir sa parole légitimée (valorisation).** Les acteurs disposent tous des mêmes moyens physiques et légaux pour être entendus et pour s'exprimer ; et la liberté d'être entendu n'est pas entravée par des « discriminations » ou des inégalités, comme celles qui sont produites par les titres universitaires ou par le filtrage de l'accès aux moyens de publication [10]. Ceci constitue une égalité dans la liberté et le pouvoir de *prendre la parole*.
- **Le droit à une participation libre.** Les acteurs qui contrôlent des organes de publication, ou de production et de diffusion du savoir, et qui exercent par conséquent un pouvoir de discrimination, ne sont pas mis à l'abri du contrôle de citoyens, et de leur participation volontaire [11]. Par exemple, si des citoyens réclament le droit de publier dans une revue, de jouer dans une salle de concert, de sélectionner les groupes qui y joueront, ou de s'approprier un brevet, ils peuvent le faire selon certaines modalités *fixées démocratiquement* [12].
- **L'égalité dans l'exercice de la contrainte.** Les acteurs peuvent participer à égalité aux procédures de discrimination et de contraintes des publications (censure, choix des articles, etc.), quand celles-ci s'avèrent incontournables. Une telle égalité peut par exemple se faire de la manière suivante.
 - *Tous les individus sont dépossédés du droit d'exercer de la contrainte et la discrimination.* La procédure de *tirage au sort* est par exemple un moyen d'y parvenir, car il y a équiprobabilité.
 - *Des votes libres ou des débats libres sont organisés quand il s'agit de discriminer des informations, ou d'exercer une contrainte de publication.* Par *vote libre*, il faut entendre un vote qui n'est pas fondé sur des critères d'évaluation imposés de l'extérieur aux individus (c'est le principe du libre arbitre) et qui engage tous les citoyens désireux de participer à un débat [13].
 - *Des décisions sont prises uniquement lorsqu'il y a consensus entre toutes les personnes impliquées dans un choix collectif.*

En résumé, la publication libre suppose que ceux qui désirent s'exprimer puissent le faire à égalité, librement et sans y être contraints ; qu'ils disposent des mêmes moyens que les autres pour le faire ; qu'ils soient en mesure de réutiliser librement et à leur propre compte, les idées et opinions émises par les autres ; qu'ils puissent utiliser et contrôler démocratiquement leurs outils de diffusion et d'expression. Les moyens physiques et légaux d'accéder aux organes de publications et aux postes et statuts qui confèrent le droit d'exercer et de contrôler ou d'exercer la publication, doivent être nombreux, accessibles à tous, non discriminants et variés. De plus les individus doivent également être en mesure de refuser qu'on leur impose certaines idées auxquelles ils n'adhèrent pas ou ne veulent pas adhérer. D'un point de vue politique, la publication libre forme l'armature fondamentale du *relativisme démocratique* [14] où tous les individus peuvent s'exprimer, débattre et s'entendre sur les décisions à prendre en commun. Elle suppose bien sûr une large ouverture et une grande tolérance envers les idées, même les plus extrêmes. Dans une telle société, chacun est en mesure de forger son point de vue en tenant compte de la diversité des opinions émises sur un même sujet.

Aujourd'hui, on peut observer que la publication libre est entravée par la domination d'acteurs collectifs sur la circulation et la production du savoir, sur les outils d'expression et d'accès à l'information (ce qui constitue le problème de *la publication ouverte*). Elle l'est également par l'expansion de la propriété intellectuelle qui constitue un rempart à l'accès libre à l'information (ce qui constitue le problème de *la publication en libre-accès* [15]). Comme il existe déjà une abondante littérature sur la défense du libre-accès, nous allons nous intéresser ici essentiellement à la publication ouverte [16].

L'université et la publication libre : la problématique soulevée par

L'épistémologie critique

Dans les sociétés « modernes », un point de vue ou une théorie, ne sont « vrais » ou légitimes que si ils ont été évalués comme tels par une communauté d'opinions, en particulier par la communauté scientifique et universitaire. L'étude du fonctionnement de cette communauté est donc essentielle pour comprendre les mécanismes de contrôle et de circulation de l'information dans nos sociétés. Nous allons le faire ici au sein du courant de l'épistémologie critique.

Parmi les épistémologues appartenant à ce courant, et ayant adopté cette problématique, Feyerabend est l'un de ceux qui a développé une des réflexions les plus originales, mais aussi les plus radicales. Selon lui, par sa légitimité, la communauté scientifique et universitaire forme une *police de la connaissance* qui écarte (ou exclut) les idées jugées fausses ou non scientifiques, et qui valorise et diffuse à grande échelle les idées qu'elle a reconnues vraies ou scientifiques (Feyerabend, 2003, p. 165) [17]. Et, pour effectuer son travail de police de la connaissance, la communauté scientifique dispose de moyens d'expression, de censure, de classement et d'évaluation sur lesquels elle exerce un monopole, et qui lui permettent de mettre en avant et de transmettre certaines idées au détriment d'autres idées. Ces moyens forment ensemble une *force de coercition* dont l'exercice se fait, selon Feyerabend, sans légitimité et contrôle démocratiques.

Pour résumer la pensée de Feyerabend, on peut y voir quatre raisons principales.

L'appropriation et l'institutionnalisation du savoir

L'idée principale qui est développée par Feyerabend, est que la communauté s'approprie le savoir humain, en ferme l'accès et le « sclérose », au lieu de le laisser à la libre disposition des citoyens. Elle fait donc du savoir une « marchandise » privée sur laquelle elle exerce un contrôle difficilement négociable et monopolistique puisqu'elle en détient l'exclusivité. Cette appropriation se fait symboliquement, physiquement ou légalement, sur les outils du savoir, et le savoir lui-même. C'est à dire :

- **Les outils de production du savoir.** Laboratoires, outils d'expérimentation et d'observation, salles, locaux, observatoires, instruments de mesure, etc.
- **Les outils de diffusion du savoir.** Revues, journaux spécialisés, amphithéâtres, livres, etc. Il faut noter, à ce sujet, que de plus en plus de revues scientifiques proposent un accès payant pour la consultation, dont le prix d'accès ou le prix d'abonnement, est de plus en plus élevé. [18]
- **Les outils de légitimation du savoir.** Classement des revues, jurys, règles d'évaluation, etc.
- **Le contenu du savoir.** Formules, théorèmes, idées, concepts, etc. [19]
- **Les droits de diffusion, d'appropriation et de transformation du savoir.** Les condamnations pour plagiat par exemple [20].

En résumé, selon Feyerabend, la communauté hiérarchise, monopolise et dogmatise le savoir, puisqu'elle produit des discriminations, des fermetures, des inégalités et des obligations dans la production, la consommation et la diffusion de ce savoir.

On notera que concrètement, dans la littérature épistémologique critique, ce processus opère sur trois niveaux.

1. **Du point de vue physique.** La monopolisation et la hiérarchisation s'effectuent par l'exclusion physique en dehors des universités, où des lieux légitimes de la production du savoir, des courants minoritaires, des auditeurs non inscrits, des professeurs déviants, des chercheurs démunis ou précaires, etc. Le monopole sur les outils de publication et d'enseignement rentre évidemment dans cette logique. On peut aussi observer une standardisation physique des outils (physiques) et pratiques de production et de diffusion du savoir.
2. **Du point de vue politique.** La monopolisation s'observe par la délivrance de diplômes protégés par la loi, par le monopole légal d'enseignement [21], ou dans les systèmes à universités privées, par

divers droits d'exclure et de discriminer financièrement et juridiquement des étudiants - même si ils sont désireux d'accéder au savoir - et des professeurs désireux d'enseigner. Ce qui entraîne de fait une hiérarchie « politique », au sens anthropologique de concentration du pouvoir politique.

- Au *niveau interne*, selon Feyerabend, des petits groupes de dirigeants contrôlent les universités, et des groupes de scientifiques bien positionnés imposent leurs idées et jouissent d'un prestige intellectuel. C'est également ce qui ressort des analyses de Weil (1962).
- Au *niveau externe*, les dirigeants universitaires disposent parfois de certains pouvoirs politiques, financiers et décisionnels, et les universitaires peuvent imposer leurs points de vue à la société dans la mesure où ils jouissent d'une aura prestigieuse auprès de l'élite dirigeante. C'est du moins l'hypothèse avancée par Stengers (1997).
- Par ailleurs, comme le montre Illich (1980), l'institutionnalisation du savoir est un des processus essentiel dans le maintien des inégalités sociales et politiques. Quant au dogmatisme, selon Feyerabend (1996, 1999), il peut s'observer à travers l'intransigeance et la croyance des experts dans la supériorité de leur savoir - il se matérialise dans des règles allant dans le sens d'une légitimation de cette supériorité - et sur leur prétention à diriger nos sociétés, en dehors, là encore, de tout contrôle démocratique.

3. **Du point de vue « épistémique [22] »**. Le savoir est - du fait entre autre de sa hiérarchisation, de sa « dogmatisation », et de sa monopolisation politique et physique par l'élite - hiérarchisé, compartimenté, monopolisé et dogmatisé. On peut l'observer à divers niveaux : spécialisation extrême des disciplines, hiérarchie des théories, impossibilité de remettre en cause certains axiomes, standardisation des publications et des styles de publication, obligation de publier, obligation de rentrer dans des courants, écoles, méthodes ou théories diverses, interdiction d'aborder certains sujets d'études, influence sur le contenu de la science par les gouvernements ou les groupes financiers, monopolisation de certaines théories sur des champs du savoir [23], etc. Cette énumération est loin d'être exhaustive. Par ailleurs, la hiérarchisation épistémique du savoir a des conséquences sur le plan de la hiérarchie politique. Elle tend à diviser la société en deux couches. D'un côté, *les professionnels du savoir*, ou *les spécialistes*, qui ont les moyens de légitimer et de produire le savoir légitime, c'est à dire celui qui est en droit d'occuper l'espace public (Bensaude-Vincent, 2000, 2005). De l'autre, *les amateurs*, ou *les profanes*, qui produisent et diffusent leur savoir sans que la légitimité de celui-ci ne soit reconnu par les instances officielles (*idem*, p. 66-72) [24]. Elle s'accompagne également d'une course aux publications, qui oblige les universitaires à publier afin d'occuper des statuts importants. Dans ce cas, comme la publication n'est pas libre, mais contrainte, il y a bien *publication obligatoire* [25].

Contraintes politiques.

Un autre aspect sur lequel le courant de l'épistémologie critique insiste, est que le contrôle par la communauté scientifique « restreint » le processus démocratique, à la fois au niveau épistémique, en empêchant le libre développement de la pensée, et au niveau politique, en freinant la liberté de participer à égalité aux décisions collectives. Cette thèse est notamment défendue, par Feyerabend (1983, 2003), Illich (1980), Bensaude-Vincent (2000) et Stengers (1997).

L'idée de base est que la communauté obtient les fonds nécessaires à l'accomplissement de ce travail de police scientifique en exerçant des contraintes directes ou indirectes sur les personnes capables de financer la production et la transmission du savoir.

La principale critique avancée par le courant de l'épistémologie critique, est alors que dans un régime démocratique, cette situation pose trois problèmes éthiques :

1. **La taxation échappe au contrôle démocratique direct.** En effet, comme le répète à plusieurs reprises Paul Feyerabend, d'une part, l'utilisation des fonds publics et l'orientation des recherches publiques sont décidées le plus souvent sans le consentement direct des citoyens. Les scientifiques étant réticents, en règle générale, à soumettre l'orientation de leurs recherches, leurs salaire ou leurs investissements courants, au contrôle démocratique. D'autre part, la collecte d'impôts n'est

pas approuvée par un processus démocratique. En d'autres termes, il n'y a pas de vote sur le niveau, la légitimité et l'utilisation des prélèvements obligatoires. Certes, il existe un contrôle indirect, qui transite par la représentation démocratique indirecte. Cela dit, dans les faits, ce contrôle indirect est largement insuffisant, et ne reflète pas l'opinion publique ou les aspirations des citoyens. Il est de plus inefficace, puisqu'il ne permet pas aux citoyens de bénéficier librement du savoir, tant sur le plan de sa transmission, que sur le plan de son utilisation et de sa production. En réalité, la communauté scientifique tend à obtenir des crédits en tentant d'influencer directement les dirigeants et non les citoyens, que ce soit dans les entreprises ou dans les gouvernements. Feyerabend considère, à contrario, que dans un régime démocratique, dès lors que les universitaires bénéficient de fonds publics, ils doivent accepter un contrôle citoyen. Il l'exprime très clairement dans l'un de ses textes, « *une personne qui est payée sur les fonds publics doit être prête à accepter un contrôle public* » (Feyerabend, 1996, p. 316), et, comme il le dit dans une interview : « *Je cherche seulement à empêcher que des gens imposent leurs opinions à d'autres, qui doivent non seulement les suivre, mais de surcroît les financer.* » (Pasternak, 1999, p. 177). Cette idée est assez moderne et de plus en plus d'actualité dans le cadre de ce qu'on appelle la science citoyenne.

2. Une autre critique, souvent formulée, notamment par Ellul (1998) est que **l'absence de contrôle démocratique sur l'accès aux statuts, sur le choix des règles institutionnelles, sur les règles de production et d'évaluation du savoir, et sur le savoir lui-même, rend la production du savoir non-fonctionnelle et parfois dangereuse et imprévisible [26]**. Cette relative absence de contrôle démocratique laisse un vide qui peut permettre à des groupes idéologiques ou financiers de contrôler certaines institutions de diffusion et de légitimation du savoir. Il peut alors en découler un appauvrissement du savoir et une orientation parfois contraire à l'intérêt général des recherches publiques ou privées [27]. L'idée fondamentale de l'épistémologie critique est alors que les outils de production et de diffusion du savoir ne sont plus des outils conviviaux au service de la société et des scientifiques, mais des outils mis au service d'un classement hiérarchique, ou au service de groupes idéologiques qui sont en général peu enclins à la pratique d'un dialogue horizontal.
3. Enfin, pour le courant de l'épistémologie critique, **l'absence de contrôle crée d'autres effets indésirables : corruption, recherche du prestige en priorité, argent dépensé inutilement, etc.** Par exemple, une grande partie de cet argent est utilisée pour financer des congrès, des conférences et des colloques dont l'utilité est parfois loin d'être évidente, surtout à l'heure du développement des médias interactifs.

Ce qui ressort des analyses du courant de l'épistémologie critique, c'est donc que les desseins de la communauté scientifique ne convergent pas nécessairement avec les aspirations démocratiques. De ce fait, la communauté universitaire tend à imposer son empreinte sur le savoir, voire une direction à la société de manière assez autoritaire, et à étendre de plus en plus son empire en captant une somme toujours croissante de fonds publics (Rescher, 1993) - et en rendant la société toujours plus dépendante vis à vis d'elle-même. Ce qui constitue, pour les partisans de l'épistémologie critique, un problème central dans les sociétés contemporaines.

Les sources de la contrainte universitaire

Pour prolonger l'analyse de l'épistémologie critique, il faut noter qu'aujourd'hui, les pressions qui s'exercent sur la production et la diffusion du savoir universitaire ont trois sources principales : 1. L'accès aux statuts et aux diplômes. 2. La recherche de financements. 3. La recherche de résultats.

L'accès aux statuts et aux diplômes

Il est réglementé par deux procédures.

1. **La première est formelle.** En France, elle concerne surtout le premier et le deuxième cycle universitaire, mais on la retrouve également à différents stades de la progression de la carrière universitaire : il s'agit de sélectionner, en principe sur un pied d'égalité, ceux qui sont aptes à passer au niveau supérieur, en mettant en place diverses procédures formelles censées être égalitaires : examens, concours, passage devant un jury ou un comité, quantité et qualité des publications, etc.
2. **La seconde est informelle.** Dans les troisièmes cycles, et dans le monde universitaire, la sélection sur diplômes laisse la place à des méthodes discriminatoires moins formalisées : affinités idéologiques, réseaux de chercheurs, promotion sociale, évaluation informelle, sélection sur les publications, etc. [28]

On notera que de telles procédures d'accès aux statuts remplissent plus ou moins bien leurs fonctions. Comme d'ailleurs probablement, toutes les procédures d'accès aux statuts. Les procédures formelles créent une standardisation de l'enseignement - il faut « aplanir » l'enseignement pour permettre une égalité des chances dans le passage aux examens. C'est ce que soulignent des auteurs comme Bourdieu et Passeron (1964, 2002) qui montrent aussi que la sélection formelle est moins égalitaire que ce qu'elle prétendait être. D'autres comme Illich (1980) montrent qu'elle accroît la hiérarchie sociale. Enfin, Lazar (2001) met en évidence les risques de la discrimination informelle, et le clientélisme qu'elle peut engendrer.

Un autre problème est que ces procédures induisent des coûts très importants et impliquent que la finalité de l'enseignement et de la recherche risque de se déplacer vers la production et de maintien de la hiérarchie scolaire et universitaire [29]. Appelons ce poste de dépense : les « *coûts de la hiérarchie* ». Ces coûts ont deux sources

1. **Les coûts liés au passage et à la maintenance des diplômes, et à l'accès aux divers statuts de la hiérarchie universitaire.** En terme de travail horaire, ces coûts sont très importants.
2. **Les coûts liés au détournement de l'enseignement de ses finalités premières, à savoir l'apprentissage d'un savoir désiré, utile et pleinement approprié pour ceux qui veulent y accéder.** À quoi correspondent ces coûts liés au détournement ? Ils sont assez hétérogènes. Tout d'abord, à l'instar de Feyerabend, il faut observer que l'enseignement dédié à la progression hiérarchique ne se rapproche pas forcément des finalités d'un enseignement utile, convivial et intéressant, à la fois pour les élèves et pour la société. Et il en va d'ailleurs de même dans l'enseignement privé. Comme le montre Feyerabend, ceci est lié au fait que les critères d'évaluation ne prennent en compte que des aspects très spécifiques et unidimensionnels du savoir humain. Et si cette hiérarchie peut créer des effets bénéfiques, liés à la compétition, elle peut également créer des effets néfastes. Par exemple, les contraintes d'examen peuvent créer du stress et de la démotivation, dégoûter les élèves d'une matière, voire de l'enseignement, standardiser l'enseignement dispensé pour s'aligner sur la concurrence, *instrumentaliser le savoir à seule fin de réussir des diplômes ou accéder à un statut*, etc. D'autre part, les coûts liés au détournement ne sont pas limités, en règle générale, à la sphère universitaire. Ils débordent de la hiérarchie interne à l'université, vers la hiérarchie sociale et économique. L'université se voit donc contrainte de supporter le coût de la perpétuation et de la structuration de la hiérarchie économique et sociale.

###La distribution de financements

Elle est en général assurée en interne par les personnes qui occupent les postes institutionnels haut-placés. Quant à *l'obtention des financements*, elle est corrélée à l'accès aux statuts, et aux performances. Ainsi, il existe une quantité non négligeable de bourses au mérite qui sont délivrées sur la base des résultats obtenus par les étudiants. Un certain nombre de bourses, ou de financements, sont également distribués en fonction des thèmes de recherche. L'aspect aléatoire ou arbitraire des financements est alors plus ou moins la règle. Il existe d'autre part un certain nombre de financements assez informels,

comme le financement des congrès, conférences ou colloques.

####La recherche de résultats

Elle a différentes sources :

- Des défis personnels, une synergie entre différentes équipes, des impératifs éthiques, la concurrence entre les laboratoires, l'obligation de publier rapidement ses résultats pour en être l'auteur légitime, des motivations diverses, etc.
- La continuité et l'accroissement du financement.
- L'accès aux statuts [30].

La recherche de résultats vise donc à occuper des statuts et à obtenir des financements. Ce qui implique qu'il y a passage d'une recherche de résultats à une *obligation de résultats*, et passage d'un *financement qui vise à assurer des recherches*, à *des recherches qui visent à se procurer un financement*. Nous pouvons alors appeler ce dernier poste de dépense, *les coûts du marché*. Ces coûts sont de deux ordres.

1. **Un écart des recherches vis à vis de leur finalités premières.** Les acteurs de la recherche sont obligés de produire une recherche standardisée, intéressée et mise au service d'intérêts commerciaux, ou au service de la compétition engendrée par la concurrence, ou encore, au service d'intérêts divers. Les finalités sont donc inversées, notamment lorsqu'il y a un processus de marchandisation de la recherche scientifique. Dans le cas d'une science non marchandisée, les chercheurs essaient de trouver des financements pour assurer la pérennisation et la continuité de leurs activités. *C'est donc l'activité qui appelle le financement*. Dans le cas d'une science marchandisée, *l'activité vise à être lucrative et à rapporter un financement*. L'activité vise à produire de l'argent, et ce n'est plus l'argent qui a pour fonction de permettre la réalisation de l'activité.
2. **Ils se composent de coûts inutiles engendrés par la concurrence :** services marketing, compétition, coût liés au respect de la propriété, coûts de la publicité, coût des voyages d'affaires, coût des conférences, colloques et congrès, etc. [31]

On peut donc en conclure qu'un des effets pervers [32] de l'obligation de résultats, de l'accroissement des coûts de la hiérarchie et de l'accroissement des coûts du marché, est, entre autres, une réduction de l'expression libre.

##Publier ou périr.

En résumé, comme le souligne Frey (2003), l'obligation de publier crée aujourd'hui une compétition effrénée entre les chercheurs, et conduit à l'émergence de nombreux effets indirects. L'un d'entre eux est que l'accès aux statuts est désormais conditionné par le nombre et la qualité des publications. Il s'en suit comme le remarque Latour (2001, p. 36-40) que l'acte de publication ne vise plus à produire de la connaissance et à diffuser un message, mais à occuper un statut, à progresser dans la hiérarchie universitaire, et donc, indirectement, à obtenir des financements. Dès lors, la majeure partie des dépenses affectées à la recherche et à l'enseignement, que ce soit des dépenses en terme de temps d'allocation des ressources-travail ou d'allocation des ressources financières, risque d'être investie dans les coûts du marché et les coûts de la hiérarchie.

###Description du mécanisme.

Par ailleurs, à l'obligation de publier se rajoute l'obligation de respecter certaines normes universitaires

de production et de transmission du savoir. Ces normes concernent par exemple plusieurs types d'obligation :

- *La présentation.* Règles d'exposition : structure des articles, paragraphes, longueur, bibliographie, police, etc.
- *Les thèmes.* Thèmes de recherche, frontières disciplinaires, adhésion à une idéologie, innovation dans la recherche, etc.
- *Les règles de propriété.* Obligation de citer les auteurs propriétaires des idées ou des concepts, ou les travaux précédents, les limites de ce qui est appropriable ou ne l'est pas, les règles qui déterminent les instances capables de légitimer et distribuer les droits de propriétés, les règles d'attribution de ces droits, les droits économiques relatifs à la propriété intellectuelle, etc.
- *Les règles de style.* Obligation de suivre le style de la revue. Par exemple, obligation d'employer un langage formel et mathématisé, obligation de tenir un langage soutenu, obligation d'illustrer les articles d'une certaine manière, etc.
- *Les règles de méthode.* Obligation d'utiliser telle ou telle méthode scientifique, obligation de faire une recherche empirique, obligation d'exposer des démonstrations, règles de classement entre les méthodes de recherche et d'exposition [33], etc.
- *Les règles institutionnelles.* Obligation de respecter le positionnement idéologique de la revue, obligation d'être référencé au niveau institutionnel, obligation d'inscrire ses travaux dans le cadre d'une école de pensée, faire en sorte que ses propres articles soient cités, etc.
- *Les règles du marché.* Obligation de publier dans des revues relativement bien cotées, règles de classement des revues, contraintes financières qui pèsent sur les revues, etc.
- *Les règles de hiérarchie.* Obligation d'entrer dans la compétition, de reconnaître la supériorité des classements hiérarchiques dominants, de connaître les grilles d'évaluation et de s'y conformer, etc.
- *Les règles de statut et de réseau.* Obligation de posséder un *nom*, d'appartenir à un laboratoire prestigieux, d'écrire en anglais, de rester en continuité avec ses écrits antérieurs, d'avoir un capital d'articles conséquent, etc.

Ces règles conditionnent pour les universitaires le passage à un échelon supérieur, ou la survie institutionnelle. Les anglo-saxons ont d'ailleurs inventé une expression pour désigner ce phénomène : *publier ou périr*. Cette publication obligatoire est naturellement antinomique à l'expression libre, par définition.

Quelles conséquences politiques ?

Mais on peut remarquer que formellement, c'est aussi une limitation des libertés politiques et au droit à la publication libre de tous les citoyens. En effet, comme nous l'avons vu, a) le savoir universitaire est aujourd'hui la principale source de savoir légitime dans nos sociétés, b) le savoir universitaire est produit par une élite intellectuelle à laquelle la plupart des individus ne peuvent accéder.

On peut alors en déduire que *l'obligation de publier, et de le faire d'une manière standardisée, touche l'ensemble de la production intellectuelle de notre société*. Certes, il existe des espaces alternatifs, mais en ce qui concerne les décisions politiques et la construction de la représentation légitime de notre environnement et de notre société, la publication libre n'est pas de mise. Et de plus, comme nous l'avons suggéré plus haut, elle est indirectement conditionnée par des intérêts privés ou financiers, propres ou externes à la communauté scientifique, qui sont liés aux postes de dépense visant à maintenir la hiérarchie et à assurer des positions dominantes sur le marché du savoir.

Cela rejoint finalement l'idée d'Illich selon laquelle la hiérarchie scolaire (s'appuyant sur une hiérarchie de la publication) entre directement dans la production de la hiérarchie sociale. Latour (1995) va plus loin et considère qu'elle entre même également dans la production collective des faits. Elle crée des *points d'appui* autour desquels l'action collective va s'organiser et se structurer. Elle légitime certains débats, elle en exclut d'autres, elle détermine ce qui est vrai ou faux, elle conditionne le contenu des rapports qui sont commandités par les gouvernements, etc. Ainsi, l'émergence de concepts et de lois économiques,

comme ceux de la paréto-optimalité et de l'équilibre pur et parfait, détermine la représentation légitime de la société, la production légitime du savoir et l'action collective légitime qui est censée en découler [34].

L'impact de l'obligation de publier en respectant les standards de publication ne se limite donc pas à la recherche scientifique. Et le phénomène est d'autant plus marqué s'il existe, comme aujourd'hui, une étroite connivence entre les activités scientifiques et les activités gouvernementales.

Deux hypothèses sont généralement faites à cet endroit.

1. Une *hypothèse « négative »*, défendue par les tenants de l'épistémologie critique. L'accroissement des coûts du marché et des coûts de la hiérarchie provoque une standardisation et un appauvrissement du savoir légitime. Il en résulte divers effets pervers sur l'organisation sociale. Feyerabend (1996, 1999) considère par exemple que le développement du marché a conduit dans les faits à une standardisation des modes de vie et des produits de l'activité humaine ayant des effets pervers, à cause notamment, comme l'a montré Ellul (2004), de l'excroissance du système technique qu'il provoque.
2. Une *hypothèse « positive »*, défendue par de nombreux acteurs sociaux et dans certains courants épistémologiques rationalistes. Cet accroissement des coûts provoque une diversification du savoir, qui est liée à l'obligation d'innover. Les conséquences en sont « bénéfiques » sur le plan socio-politique.

Il paraît difficile de trancher empiriquement entre les deux hypothèses. Néanmoins, il est certain que les contraintes de publication et les contraintes de marché menacent la diversité culturelle. Envisageons deux cas polaires pour le montrer.

Premier cas. Il existe une forte diversité des revues et l'accès aux statuts n'est pas conditionné par le niveau et la qualité des publications. Dans une telle situation, les chercheurs parviennent toujours à se faire une place dans le « maquis » universitaire. Ils publient les idées qu'ils veulent dans les revues de leur choix, ou éventuellement, créent des revues si un vide idéologique ou scientifique est manifeste. La publication est alors dictée par l'intérêt des recherches, par les convictions des chercheurs, et de manière plus ou moins affaiblie, par la *demande* de publications. En fonction de cela, plus les coûts d'accès à la publication sont bas, plus l'expression libre est grande. Bien que le pouvoir de diffusion doit être relativement bien réparti entre les différents acteurs.

Deuxième cas. L'accès aux statuts est conditionné par le niveau de publication. On est dans un système de publication hiérarchisé et marchand. Dans une telle configuration, un déséquilibre, même minime, qui s'installe, crée une contrainte uniformisante qui va devenir de plus en plus élevée [35]. Cette obligation de publier crée alors indirectement une impossibilité de publier et d'être entendu, au moins pour les voix minoritaires. Dans la mesure où elle fixe une valeur marchande et institutionnelle à la publication, elle tend, de fait, à provoquer une hiérarchisation de la publication et à exclure du marché des acteurs qui n'ont pas les moyens de publier. Elle provoque une discrimination de la publication et une impossibilité de recourir à la *prise de parole* [36]. La critique est évacuée des revues, et la prise de parole est filtrée par tout un cordon protecteur, une police de la connaissance, qui élimine les pensées déviantes. Chacun a sa place, et chacun doit la respecter. Ce qui est finalement la base d'un marché : suppression de la prise de parole et de la négociation, stabilité des droits de propriété, hiérarchie dans la détention des biens, migration des ressources vers les pôles socialement considérés comme les plus productifs ou vers les détenteurs du capital, standardisation des outils d'évaluation de la productivité des pôles en question... Désormais, les seuls à pouvoir « s'offrir » un droit d'expression sont ceux qui disposent des moyens de « se l'offrir ». Et eux seuls sont en mesure d'influer, comme nous l'avons vu, sur la nature et les formes de l'action collective [37].

Mais les effets pervers de cet « écrémage » ne se limitent pas au monde de la recherche. Comme nous l'avons vu plus haut, Illich (1972) montre qu'au contraire, la hiérarchie produite par l'école et les universités est un outil puissant mis au service du maintien de la hiérarchie sociale et politique, et donc du clivage entre les « élites » et les « couches populaires ». Selon lui :

« l'école moderne est devenue l'église établie des temps modernes »(id., p. 124), « L'opium des écoles a plus de force que celui des églises en d'autres temps. À mesure que l'esprit de la société se scolarise, les individus oublient qu'il est possible de vivre sans se sentir inférieur à autrui. (...) Les écoles justifient cruellement sur le plan rationnel la hiérarchie sociale dont les églises défendaient autrefois l'origine divine. »(id., p. 164). Et « celui qui échoue pourrait, peut-être, se consoler en se disant que les dés étaient pipés. Or, de plus en plus, les hommes commencent à croire que dans le jeu de la scolarité le perdant n'a que ce qu'il mérite. On commence donc à croire que les écoles ont le pouvoir de juger les êtres selon leurs mérites et cette foi devient si forte que ces derniers acceptent leur destin professionnel et familial avec la résignation de l'habitué des maisons de jeux »(idem, p. 179).

En somme, les contraintes hiérarchiques qui pèsent sur le milieu universitaire, dont l'obligation de publier, transforment les outils de communication *conviviaux et ouverts* que pourraient être les revues, les statuts, les diplômes et les laboratoires, en des *outils de classement* mis au service de la compétition économique ou symbolique que se livrent les universitaires entre eux, ou les personnalités morales du marché de la publication, et au service de la hiérarchie sociale et économique. Les revues deviennent *des ascenseurs vers des postes plus élevés*, l'important n'étant plus de publier pour une idée ou pour une cause, mais de publier pour sauter un peu plus loin que ses concurrents ; ou encore, d'acquérir un diplôme qui facilitera l'accès à un poste hiérarchique plus élevé.

En résumé, les dynamiques d'institutionnalisation et de marchandisation lorsqu'elles s'appliquent au savoir, induisent donc un panel très varié d'effets sociaux. L'obligation de publier limite l'expression libre et la prise de parole libre et égalitaire. Elle contraint alors les individus à se conformer au point de vue dominant ; elle les installe dans le système de connaissances hiérarchisées et dans le système politique hiérarchisé qu'elle contribue à entretenir.

#Enjeux et alternatives.

Face à ce constat, la problématique politique et éthique qui est soulevée par l'épistémologie critique vise à concilier trois objectifs :

1. L'accroissement des libertés individuelles au sein des universités et des espaces de publication.
2. L'ouverture des universités et des moyens de publications. C'est à dire l'orientation progressive vers une publication et une science ouvertes.
3. L'accroissement du contrôle démocratique direct sur les universités et sur la production du savoir (ce qui inclut les recherches privées).

Comment atteindre de tels objectifs ?

##Les alternatives à la publication obligatoire.

Trois solutions complémentaires sont souvent avancées dans le courant de l'épistémologie critique.

###La mise en place de réseaux coopératifs ouverts de production et de diffusion du savoir

Elle implique l'ouverture des universités, des statuts universitaires, des outils d'évaluation et des revues de publication à tous les citoyens. L'ouverture implique une ouverture physique, politique et épistémique, accompagnée d'une facilitation à la participation aux processus de consommation, de diffusion, de

transformation et de production du savoir. Elle se traduit par une participation libre (pas d'obligations) et égalitaire aux décisions collectives : détermination des règles et statuts, actions ponctuelles, évaluations, financements, etc., et par une ouverture des universités sur le plan de la production, de la diffusion et de la consommation du savoir. Remarquons qu'une telle délégation du pouvoir entre les mains des étudiants existait au moyen âge dans les universités de type Bolognais (Verger, 1999, p. 48-49). Comme le note Moulin :

A Bologne, le pouvoir est dans les mains des étudiants. Ils élisent leurs dirigeants, (...) choisissent leurs professeurs, les paient (...), fixent les horaires, frappent d'une amende ceux qui arrivent en retard, ou ne finissent pas la leçon au premier son de cloche. Des « dénonciateurs » (...) élus secrètement par les étudiants, sont chargés (...) de contrôler la qualité des leçons. (Moulin, 1991, p. 230).

Verger montre quant à lui que « *le gouvernement des universités présentait au XIIIe siècle des caractères incontestablement démocratiques. Il s'exerçait en tout cas, de façon autonome, car les possibilités d'interventions des autorités extérieures étaient très limitées* » (idem, p. 52).

Mais elle pourrait aussi être réalisée sur un modèle plus souple comme celui de l'*Académie du Net* décrit par Himanen :

Le plus grand apport du modèle hacker d'apprentissage est de nous rappeler tout le potentiel qu'il existe à mettre sur le même plan les modèles académiques de développement et d'apprentissage. Nous pourrions utiliser cette idée pour créer une Académie du Net élargie au sein de laquelle les supports d'étude seraient libres d'utilisation, de critique et de développement pour tous. (...) Les membres du réseau seraient guidés par leur passions pour divers sujets et par la reconnaissance des pairs pour leurs contributions. (...) L'académie du Net suivrait le modèle hacker en formant un vaste continuum englobant l'étudiant débutant et le chercheur le plus pointu. Les étudiants apprendraient en devenant des étudiants chercheurs dès le début, en discutant des sujets avec les chercheurs dès le début, en discutant des sujets avec les chercheurs puis en travaillant directement sur les publications de recherche liés à leur domaine. Dans l'Académie du Net, chaque moment d'apprentissage enrichirait en permanence les autres élèves. Seul ou en compagnie d'autres étudiants, l'élève apporterait quelque chose au support partagé. (...) Par exemple, le modèle hacker ouvert pourrait se transformer en modèle social - appelons le modèle des ressources ouvertes - au sein duquel quelqu'un dira : j'ai une idée, je peux y apporter beaucoup grâce à cela, rejoignez-moi s'il vous plaît : ! (Himanen, 2001, p. 84-86).

En fait, ce type d'organisation du savoir existe déjà dans les réseaux coopératifs de production, de diffusion et de transformation du savoir sur Internet. Mais une telle ouverture pourrait être tentée à titre expérimental sur une ou plusieurs universités, en prenant pour terrain expérimental des institutions existantes, ou bien, en créant de nouvelles institutions parallèlement aux institutions existantes.

Nous ajouterons, sur la base d'observations empiriques [38], que trois principes de base faciliteraient une telle ouverture :

1. **Une large tolérance vis à vis du désordre.** La conséquence directe d'une participation libre est la survenue d'erreurs et de désordre. De plus, ce désordre est nécessaire à n'importe quel processus créatif, à la progression du savoir et à l'expression des minorités [39].
2. **Le maintien et l'encouragement des contre-pouvoirs,** afin d'assurer l'ouverture des moyens d'expression. Car il n'est possible de donner un pouvoir d'expression et de ralliement autour d'idées contestataires, que si les minorités peuvent s'exprimer au même titre que la majorité.
3. **L'ouverture de la production, de la diffusion, de la consommation du savoir, et des organes**

d'encadrement de la production et de la consommation. Ce qui est une conséquence directe de l'ouverture des statuts. Certains des effets vertueux d'une telle ouverture sont aujourd'hui visibles dans les réseaux coopératifs, notamment dans la wikisphère et dans Wikipédia. Ils posent d'ailleurs certaines questions sur le financement du travail universitaire. L'université est-elle vraiment en crise, de nos jours, à cause de l'insuffisance des moyens financiers ? N'y a-t-il pas ici une pénurie en partie artificielle, entretenue par la profession universitaire ? Quelle que soit la réponse à cette question, dans le cadre d'un système d'enseignement et d'évaluation volontaire, plusieurs points sont à considérer :

1. *Une ouverture du statut d'enseignant et une suppression des diplômes conduiraient à une disparition de la plupart des coûts de la hiérarchie. De plus, comme l'enseignement serait ouvert aux bénévoles, il n'y aurait plus de pénurie de postes.* Les outils d'enseignement ou de maintenance seraient à la libre disposition des acteurs, et il n'y aurait plus de spécialisation ou de séparation rigide des tâches et des statuts. Un individu migrerait selon ses envies et ses disponibilités d'une tâche à l'autre. La coordination des tâches serait alors assurée par la prise de parole et par l'expression libre. Illich (1980) décrit par exemple des systèmes d'enseignement fictifs où chacun, à égalité, proposerait ses services à ceux qui le désirent. Concrètement, des projets sur Internet, tel Wikiversity, rendent aujourd'hui une telle organisation envisageable.
2. *La démotivation liée aux coûts de la hiérarchie et aux coûts du marché serait fortement diminuée.* Élèves, professeurs, bénévoles, enseignants, se mêleraient dans un tout participatif, où chacun participerait à égalité, et dans la voie qui lui convient, au processus productif (Himanen, 2001). Ainsi, la participation serait plus productive (les coûts de la hiérarchie et du marché seraient diminués), et il n'y aurait pas de sous-emploi lié à l'impossibilité d'entrer dans le giron des professionnels et de participer bénévolement à la production et à la diffusion de la connaissance.
3. *L'absence de séparation radicale entre consommation et production rendrait le problème de la pénurie obsolète.* Dans la mesure où les consommateurs seraient amenés à intégrer le processus productif, une pénurie de poste n'aurait pas de sens. Si la demande venait à croître pour un service, alors les consommateurs entreraient progressivement dans sa production. Le seul découplage qui pourrait exister serait temporel : il faudrait un certain temps pour que l'apprentissage s'effectue et pour que la production vienne satisfaire les besoins visés.
4. *Un tel système pourrait être couplé avec un système de rémunération élémentaire.* Pour certaines tâches à effectuer, décidées par la collectivité, ou par des mécènes privés, une certaine somme serait distribuée à une équipe productive, ouverte à la participation extérieure (et dans ce cas, il y aurait éventuellement un système collectif de contrôle de la participation effective à la tâche). Si bien que les travaux peu attractifs, seraient développés malgré tout. De plus, des acteurs privés pourraient fort bien décider de réaliser ces tâches à des fins lucratives. Cela dit, des projets fondés sur des principes similaires, comme Wikipédia, montrent à quel point, lorsque les acteurs sont impliqués dans le processus productif, et le sont dans le cadre d'une participation responsable et égalitaire, le spectre de leurs centres d'intérêts peut être très étendu. Même les tâches en apparence les plus pénibles peuvent s'avérer plus plaisantes dès lors qu'elles sont accomplies sans obligations, et dans le cadre d'une participation communautaire et volontaire [40].

Mais l'absence de discrimination n'est pas toujours envisageable. Dans ce cas, il faudrait peut-être que le pouvoir discriminant ne se déploie pas toujours de la même manière. Ainsi, pour l'accès aux revues, aux statuts, pour les prises de décisions ponctuelles ou durables, il serait possible de varier les possibilités d'action, tout en favorisant des systèmes égalitaires. Par exemple, la plupart des revues se composent aujourd'hui d'un comité de rédaction qui filtre les articles (que le système soit du type peer-review ou comité fixe). Ce système a ses qualités, mais il a aussi de nombreux désavantages (Rajiv, 2004) [41]. Comme le remarque par exemple Smith :

« *The problem with peer review is that we have good evidence on its deficiencies and poor evidence on*

its benefits. We know that it is expensive, slow, prone to bias, open to abuse, possibly anti-innovatory, and unable to detect fraud. We also know that the published papers that emerge from the process are often grossly deficient » (Smith, 1997).

C'est pourquoi des contraintes externes alternatives [42] sur les revues d'importance pourraient être mises en place. À titre indicatif, elles pourraient consister à :

- Pratiquer un *tirage au sort* sur une liste d'articles inscrits, ou pour désigner un jury d'évaluation.
- Pratiquer un *vote pour filtrer ou choisir les articles*, ou le vote d'un jury d'évaluation.
- Mettre en place des *systèmes de quotas* pour les traditions minoritaires.
- Mettre en place un accès sur des *critères d'excellence* votés par les citoyens.
- Mettre en place des *files d'attente*.
- Laisser en place un *comité fixe* qui utilise des méthodes de sélection arbitraires.
- Mettre en place des *comités libres d'évaluation* des articles, ou des liste de choix individuels alternatifs, avec argumentation à l'appui.
- Mettre en place des outils pour la *prise de parole* et la *contestation* des articles.
- Sélectionner un article sur la base d'une *loi quelconque* qui pourrait être modifiée à chaque nouveau numéro de la revue.
- *Mettre aux enchères des espaces payants* d'expression dans la revue.
- Etc.

Notons que cette diversification pourrait se faire de deux manières. Par un contrôle externe sur les revues, ou par une diversification des revues, appuyée par un financement public, en favorisant par exemple des revues alternatives et des revues auto-produites. Ainsi, les revues aléatoires pourraient bénéficier d'une large diffusion au même titre que les revues démocratiques ou les revues payantes, ou les revues à liste d'attente. Il pourrait en aller de même pour la distribution des fonds en fonction des thèmes de recherche. Une distribution aléatoire des fonds aurait l'avantage de faire émerger des thèmes particulièrement intéressants, mais jusqu'ici ignorés du plus grand nombre, ce qui leur donnerait une chance de s'insérer dans la recherche démocratique, dans la recherche publique ou dans la recherche privée. Enfin, l'accès au statut, et la détermination de l'effectif propre à chaque statut pourrait obéir à des critères similaires. Concrètement, s'agissant de la démocratisation des revues, elle pourrait emprunter différentes voies. Le comité éditorial pourrait tout d'abord être élu et destitué par les membres de la revue. Bien sûr, il faudrait alors déterminer le statut des électeurs. Mais une revue réellement ouverte, financée par des fonds publics, devrait théoriquement être ouverte à tous les citoyens. Une autre solution serait d'assurer un filtrage (à minima, avec une direction éditoriale clairement exprimée, en cas de réclamation, etc.) par un processus de démocratie directe. Les électeurs choisiraient d'évaluer les articles et participeraient au processus décisionnel. Les publications pourraient alors donner lieu à des débats publics.

Il peut sembler surprenant de préconiser une diversification des outils de discrimination. Mais dans la mesure où chaque outil a ses avantages et ses inconvénients, la diversité des outils pourrait permettre de parvenir à un certain équilibre, en laissant ouvertes des alternatives. Au contraire, parier sur un seul outil peut s'avérer problématique. Le risque étant qu'un seul « mode de régulation » monopolise une activité. La défection est alors impossible, ce qui entrave l'introduction de solutions inédites.

###L'auto-production

. L'auto-production, qui a été développée dans les réseaux alternatifs, artistiques ou alter-mondialistes, consiste, là encore, à ne pas pratiquer une rupture profonde entre la production et la consommation. Son principe est d'encourager la production autonome et responsable dans de petites unités de production, destinées à un public relativement restreint qui participe le plus souvent librement au processus d'échange, comme au processus de production.

L'auto-production est fort bien adaptée pour un certain type de production. Mais elle pose toutefois certaines difficultés. Elle tend par exemple à diviser la sphère productive en deux sphères inégales, d'un côté, la sphère marchande officielle, qui accapare la majeure partie des ressources, et notamment les ressources et les innovations en provenance des réseaux d'auto-production, de l'autre les réseaux d'auto-production, qui peinent à survivre. C'est pourquoi un développement de l'expression libre devrait selon nous, être accompagné par un financement public.

###La résistance individuelle et collective.

Une autre solution est de refuser de publier dans les revues les mieux cotées, de refuser de les lire, ou de refuser de citer les auteurs qui publient dans ces revues. L'idée étant de boycotter littéralement les revues ou universités qui ne jouent pas le jeu de l'ouverture, de ne pas reconnaître les classements hiérarchiques officiels et de refuser d'être sélectionnés sur la base du niveau et de la qualité officielle des publications. L'idée peut paraître excessive, mais elle va peut-être aller en se généralisant. À titre d'exemple, l'université de Californie à San Francisco a menacé de boycotage, en demandant à ses scientifiques de ne plus faire de travaux de validation pour des revues de *Cell* (Noisette, 2006, p. 79) Dans la lettre ouverte de la PLOS (2001), on peut lire, « *Nous vous encourageons (...) à publier dans, réviser ou valider des articles et nous abonner personnellement uniquement aux revues scientifiques qui ont accepté de concéder gratuitement des droits de distribution illimités* ».

##Ouverture ou fermeture de la Science ? Présentation des termes du débat

Assurément, les points soulevés ici ne manquent pas de poser diverses questions épistémologiques. Une ouverture des universités ne risque-t-elle pas de compromettre l'unité et le caractère « vertueux » de la recherche scientifique ? Ne va-t-elle pas conduire à un éparpillement du savoir scientifique et à un retour de « l'obscurantisme » ? Quant au vote démocratique, est-il réellement adapté à la production scientifique ? S'il est louable de défendre *l'ouverture des moyens d'accès à la connaissance scientifique*, voire, une *consommation obligatoire de la connaissance scientifique*, n'est-il pas en revanche irresponsable de prôner l'ouverture démocratique de *l'accès à la production de la connaissance universitaire* ? Le pluralisme théorique qui en résulterait ne serait-il pas préjudiciable ?

Une telle critique, dans la prolongation d'une science fermée, revient finalement à cautionner les trois thèses suivantes.

1. « La production du savoir doit être fermée, car le savoir qui est produit et filtré dans les institutions universitaires et scientifiques est celui qui nous rapproche le plus de la vérité, et nous protège de « l'obscurantisme ».

Donc s'il est vrai que la diffusion du savoir scientifique peut, et même, doit être ouverte - voire rendue obligatoire - afin de lutter contre « l'obscurantisme », la production du savoir scientifique doit quant à elle être impérativement fermée. Dans le cas contraire, les sectes et les pseudo-sciences vont investir les espaces de publication, et « polluer » le discours scientifique. En résumé, le système actuel, qui est fondé sur *l'ouverture de la consommation et la fermeture de la production*, est rendu impératif à cause du *risque de dégradation de la qualité de la production*.

2. « Les instances scientifiques légitimes doivent détenir le monopole du savoir légitime (financement, validation, action politique, diffusion...) afin de guider les sociétés humaines dans la « bonne » direction. »

Le monopole sur le savoir scientifique des théories désignées par la science comme étant vraies, est préférable à une profusion de théories, dont certaines sont parfois farfelues et dangereuses. Car non seulement cela permet de contre-carrer l'obscurantisme, mais cela permet également aux experts légitimes de faire évoluer la société dans la direction du progrès. Donc, ces thèses affirment implicitement que l'ouverture des universités conduit nécessairement au pluralisme théorique - ce qui est pourtant loin

d'être certain.

3. « L'idée que des amateurs puissent pratiquer bénévolement, et sans être supervisés, la recherche scientifique, ou encore l'idée selon laquelle la production du savoir peut être soumise à un processus démocratique, sont irréalistes. Cela ne pourrait pas fonctionner dans la pratique et cela provoquerait des effets néfastes. »

En effet, la science ne peut suivre le principe de la démocratie d'opinion ; c'est à dire le principe selon lequel seules les théories les plus populaires ont le droit d'occuper les espaces de publication. De plus, il faut un moyen pour rémunérer les scientifiques.

De l'autre côté, il existe quatre grandes contre-argumentations à ces thèses.

1. « L'ouverture des universités ne conduit pas forcément à une dispersion idéologique et à une baisse de la qualité du savoir scientifique. »

En effet,

- Il n'est pas certain, *en l'absence d'obligations* à la « consommation », que les « consommateurs » de biens immatériels se tournent vers des biens « défectueux ».
- Il n'est pas certain que des individus mal intentionnés produisent en grand nombre des informations erronées. D'une part, il paraît peu probable qu'ils tentent de s'immiscer dans certaines zones trop techniques du savoir. Or, c'est bien à cet endroit que la recherche scientifique progresse. D'autre part, en l'absence de contraintes de progression hiérarchique, il n'auraient aucune raison de truquer des résultats. Qui plus est, un filtrage à minima, et à posteriori, pourrait éventuellement permettre d'écartier les éventuels « plaisantins ».
- Le système actuel, fondé sur l'exclusion et l'obligation, contient lui-même de nombreuses imperfections. Et un système fondé sur l'adhésion libre et égalitaire assurerait un filtrage des informations tout aussi efficace. Mais les informations erronées ne seraient pas « évacuées », elles auraient simplement moins de visibilité. En outre, le conformisme jouerait très certainement un rôle d'écran qui limiterait la diffusion des opinions minoritaires. Si cette hypothèse est vraie, cela induit que les procédures actuelles de filtrage sont redondantes et inutiles.

En fait, lorsqu'on fait de telles hypothèses, on suppose que les « consommateurs » sont irrationnels et que les producteurs profanes ou marginaux sont nécessairement mal intentionnés et ignorants. Or, comme le souligne Bensaude-Vincent, pourquoi le seraient-ils forcément ? Ce qui est vrai, c'est qu'en présence d'une obligation à la consommation (donc dans un enseignement obligatoire), il est impératif qu'il y ait des moyens de filtrage. Car, dans le cas contraire, des personnes mal intentionnées peuvent contraindre les individus à assimiler des informations erronées. Cela est certes vrai, mais uniquement sous l'hypothèse que la consommation du savoir est obligatoire.

Certes, il pourrait arriver que des individus répandent des informations fausses et dangereuses. Mais comme le remarque Weil (1962, p. 36-37), l'ensemble des informations qui représentent un danger, c'est à dire qui peuvent conduire à des actions indésirables si elles sont prises comme des instructions, est finalement limité. Une fois cet ensemble délimité, il est possible de le filtrer. Par exemple, on peut considérer qu'il est nécessaire « d'étiqueter » les informations qui risquent de conduire à une action inopportune (ingestion de substances toxiques, actions à caractère racistes, etc.). D'autre part, quand bien même l'ensemble des informations dangereuses serait parfaitement délimité, il faut reconnaître que ce n'est nullement une garantie pour : a) qu'il soit possible d'interdire l'accès à ces informations, b) qu'il soit possible de « prévenir » l'ensemble des individus potentiellement concernés, c) que les individus agissent conformément aux instructions relatives à l'utilisation de l'information (mise en garde, marche à suivre, etc.).

2. « L'idée qu'un système universitaire centralisé, hiérarchisé et fermé assure le filtrage des informations fausses, ne tient pas compte du fait qu'il n'existe pas de théories vraies, mais simplement des théories momentanément vraies. »

Certes, on pourrait affirmer qu'un tel système se fonde sur une évaluation objective des théories, qui met en avant les théories les « plus vraies », au détriment des « moins vraies » ; mais comme le montre Feyerabend (1988), une telle vision évolutionniste ne résiste pas à l'épreuve des faits. En fait, les universités et les revues peuvent très bien accueillir durablement des théories fausses, voire, selon certains critères, des théories dangereuses.

3. « La démocratie et le pluralisme d'opinion comporte de nombreux avantages. »

Plusieurs raisons, parfois d'ordre éthique, sont invoquées.

- Le monopole idéologique doit-il être imposé ? C'est sans compter sur le conformisme des spécialistes et des chercheurs. Au contraire, selon Mill (1990), il est même préférable de défendre les points de vue minoritaires contre la majorité. De plus, si une théorie parvient à s'imposer par les faits et par la persuasion, il n'y a aucune raison que les adeptes des théories adverses deviennent majoritaires. En principe, ils vont rester minoritaires, dans la mesure où tout le monde s'apercevra de leur erreur. La validation des faits scientifiques est d'ailleurs fondée sur de tels principes : confiance dans l'opinion de la majorité des spécialistes, possibilité qu'une majorité d'individus corroborent des observations ou des théories, mesures scientométriques qui calculent la popularité d'un article, etc. Dans le processus de validation, on voit donc bien, comme l'avait déjà noté Weil (1962), que l'opinion joue un rôle central. Dès lors, dans une science ouverte, une théorie est rejetée lorsqu'un ensemble de faits convaincants, ou de démonstrations plausibles, viennent contredire la théorie, et il est inutile d'exclure les théories minoritaires, puisqu'elles « s'excluent toutes seules ».
- Les théories minoritaires permettent de disposer d'un point de vue singulier, et parfois éclairant, sur certains phénomènes (Liu, 2003). La diversification du savoir peut donc s'avérer parfois bénéfique.
- La démocratie d'opinion n'est pas le propre d'une science ouverte. En effet, la démocratie d'opinion suppose le monopole du choix majoritaire. Or, ce n'est pas le cas d'un système ouvert et pluraliste, où les minorités peuvent s'exprimer et défendre leur point de vue.

4. « L'idée selon laquelle l'action sociale doit être dirigée par des experts est critiquable. »

Par exemple, Feyerabend montre que même en s'appuyant sur les observations et théories les plus pointues, on peut observer à propos des experts que :

- Ils ne peuvent anticiper toutes les conséquences de leurs recommandations. Cela d'autant plus que les acteurs de terrain sont souvent mieux armés que les experts pour comprendre certains problèmes qui les concernent.
- Il n'est pas certain que leur savoir soit vrai ou que leurs recommandations soient adaptées.
- Ils ne sont pas à l'abri d'erreurs d'appréciation.
- Il existe un écart important dans une société entre les directives des experts et l'application de ces directives. Et pour passer de l'un à l'autre, il faut souvent employer des moyens coercitifs. Ce qui nous ramène à des problèmes éthiques. Car de ce fait, le monopole des experts sur la sphère décisionnelle, conduit *nécessairement* à une organisation politique hiérarchique.

#Conclusion

Les partisans d'une science fermée supposent qu'une régulation fondée sur une hiérarchie dans le pouvoir de *contraindre* les « consommateurs » à assimiler certaines théories, *d'exclure* certains groupes de théories, *d'évaluer* les théories et de *faciliter* l'émergence et le maintien de certaines théories, conduit à l'émergence des bonnes théories. Cela reste en effet possible, mais à condition qu'il n'y ait qu'un seul critère d'évaluation. Lors d'une compétition sportive chronométrée, on peut départager les sportifs sans trop d'ambiguïté. En revanche, quand les critères sont multiples, dès que la situation est complexe, une régulation fondée sur une redistribution égalitaire de ces quatre pouvoirs, et en particulier sur la libre adhésion, pourrait s'avérer plus efficace. On retrouve ici l'idée d'Hayek (1993) selon laquelle dans un

environnement complexe, une régulation décentralisée de l'information est plus performante qu'une régulation centralisée.

On pourrait penser de ce point de vue, dans une optique très marxiste, que si les détenteurs du capital intellectuel ou politique affirment qu'une science ouverte est irréaliste, cela doit se concevoir avant tout comme la manifestation d'une idéologie qui vise à pérenniser leurs privilèges. Pour faire une analogie, on a longtemps cru que la démocratie directe ou représentative conduirait à des situations sociales instables et sous-optimales (Hirschman, 1991) ; or, aujourd'hui, c'est plutôt l'idée inverse qui prévaut. Et la question fondamentale qui se pose aujourd'hui est alors la suivante : si les décisions politiques peuvent être soumises au contrôle citoyen, pourquoi n'en irait-il pas de même des décisions et théories scientifiques, voire même des décisions économiques ? Pourquoi aujourd'hui, les décisions, règles, les droits de propriété, les statuts, etc., en somme les biens immatériels qui sont véhiculés par les publications, sont-ils monopolisés par les propriétaires et les experts ?

L'hypothèse qu'on pourrait faire à cet endroit, est que la professionnalisation du monde scientifique a joué un rôle dans l'émergence de cette situation. En recherchant des débouchés, en voulant renforcer ses privilèges, cette professionnalisation a conduit au renforcement d'une technologie politique (au sens de Foucault) qui a été essentielle dans l'autonomisation et la centralisation des pouvoirs politiques et économiques. Dès le moyen âge en effet, comme le note Le Goff « *la recherche de débouchés par les universitaires rencontre la demande accrue des pouvoirs publics (...) le goût des princes et des souverains pour la théorie politique, voire pour un gouvernement « scientifique » (...) rencontre les tendances intellectuelles des universitaires.* » (Le Goff, 1999, p. 199). Pouvoir politique et pouvoir universitaire, pouvoir techno-économique et pouvoir intellectuel ont donc des intérêts convergents. Puisque les uns comme les autres justifient la propriété privée des moyens de production des biens matériels et immatériels, dont ils tirent collectivement leurs privilèges, par une idéologie de la compétence, de l'objectivité, du mérite et de l'ordre.

#Annexe.

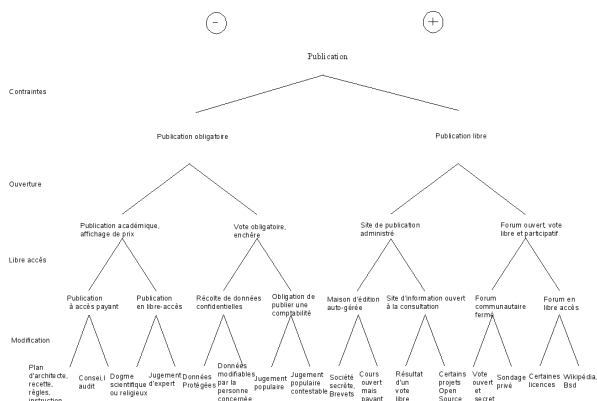
##Annexe 1

On distingue ici cinq types de pouvoir : *pouvoir d'influence* (pouvoir d'influencer autrui par la parole, la suggestion), *pouvoir d'obligation* (pouvoir de contraindre autrui à réaliser une action), *pouvoir d'exclusion* (pouvoir d'empêcher autrui de réaliser une action : par exemple, lui interdire d'accéder à une ressource), *pouvoir de facilitation* (pouvoir de rendre possible ou plus facile une action pour autrui), *pouvoir d'évaluation* (pouvoir de produire une évaluation d'autrui, de son environnement, de ses actes). Une situation égalitaire, donc démocratique, est une situation où ces pouvoirs sont équitablement répartis entre les membres d'une communauté. Au contraire, il y a hiérarchie quand il existe un déséquilibre des pouvoirs entre les membres de la communauté. Dans la perspective de Weil, le pouvoir d'exclusion au sein d'une organisation est limité pour réduire la force du pouvoir d'obligation. Il y a plusieurs raisons. Tout d'abord, la hiérarchie d'exclusion conduit généralement à la hiérarchie d'obligation. L'idée est que celui qui peut exclure l'autre est à même de le contraindre en faisant miroiter une menace d'exclusion ou un bénéfice. Ensuite, la frontière entre exclusion et obligation est parfois moindre. L'exclusion de l'accès aux ressources peut par exemple conduire à un enfermement ou à un choix extrêmement limité, ce qui correspond à une contrainte. Enfin, l'exclusion doit souvent s'appuyer sur des « obligations juridiques ». L'obligation imposée à l'autre, par exemple, de croire que l'on est le propriétaire d'un bien.

##Annexe 2

Nous avons résumé dans le graphe suivant quelques configurations-types de publication. Nous voyons que la publication peut être intermédiarisée avec plus ou moins de force. Elle peut l'être avec un filtrage très faible, selon des règles précises ou non. Parfois, elle est obligatoire, parfois non. La publication d'une

compatibilité est par exemple un cas de publication obligatoire où l'acteur doit suivre des règles précises qui sont définies par un appareil d'État. En revanche, l'affichage d'un prix, souvent obligatoire, laisse la place à d'avantage de liberté d'action. Un individu peut vendre ses biens à un prix dérisoire, ou faramineux. Mais il existe tout de même une obligation conditionnelle. Pour réussir à vendre son bien, le vendeur doit publier un prix « normal ». En outre, le prix doit souvent obéir à certaines règles de concurrence. Dans le schéma, les exemples sont contextuels. Notons aussi qu'un tel schéma se devrait d'être quelque peu complexifié. Si on prend le degré d'ouverture, par exemple, il apparaît assez clairement qu'il existe une grande variété de modalités de filtrage. 1. Absence de filtrage. 2. Filtrage par défaut. 3. Filtrage en fixant des critères d'excellence. 4. Qui filtre ? Combien d'individus filtrent ? 5. Comment est effectué le filtrage : peer-review, comité éditorial, experts, vote, sanction marchande ? 6. Quels sont les critères utilisés ? 7. Le filtrage conduit-il à une prise de parole pouvant amener une modification de la publication ? 8. Cette prise de parole peut-elle être instantanée comme dans les pages wiki ? Et cetera.



Explication. Les branches qui partent vers la gauche indiquent que l'acteur a) subit un pouvoir d'obligation de publier, b) subit un pouvoir d'exclusion de la publication, c) ne peut accéder à une publication, d) ne peut modifier une publication. Celle qui partent vers la droite correspondent au cas polaire.

#Bibliographie.

- Atherton David, Steffen, David, Yarus Sinai. *Scientific publishing : Paper or perish*, Science Tribune, mars 1997. [En ligne](#) (consulté le 12.11.2006).
- Baldry Harold. *Le théâtre tragique des Grecs*. Paris : Maspero, 1975, 217 p. (Agora, 9).
- Bensaude-Vincent Bernadette.
 - « L'opinion dans la science ». *Contre-temps*, septembre 2005, n°14.
 - *L'opinion publique et la science : à chacun son ignorance*. Paris : Institution d'édition Sanofi-Synthélabo, 2000, 238 p. (Les empêcheurs de penser en rond).
- Blay Michel. *La science trahie. Pour une autre politique de la recherche*. Paris : Armand Colin, 2003, 143 p.
- Boudon Raymond. *Effets pervers et ordre social*. Paris : Puf, 1993, 282 p. (Quadrige, 98).
- Bourdieu Pierre et Passeron Jean-Claude.
 - *Les héritiers : les étudiants et la culture*. Paris : Les éditions de Minuit, 1964, 179 p. (Grands Documents, 18).
 - *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris : Les éditions de minuit, 2002, 279 p. (Le Sens Commun).
- Bourdieu Pierre.
 - *Questions de Sociologie*. Paris : Les éditions de minuit, 1980, 268 p. (Documents, 58).
 - *Leçon sur la leçon*. Paris : Les éditions de minuit, 1998, 55 p.
 - *Science de la science et réflexivité*. Paris : Éditions Raisons d'agir, 2001, 237 p. (Cours et travaux).

- Broad William et Wade Nicholas. *La souris truquée. Enquête sur la fraude scientifique*. Paris : Seuil, 1987, 281 p. (Science ouverte, 57).
- Chollet Mona. *Le paradis sur terre des intellos précaires*, *Le Monde diplomatique*, Mai 2006. [En ligne](#). (consulté le 23.08.2006).
- CNER. *Évaluation de la recherche publique dans les établissements publics français*. Paris : La Documentation française, 2003, 209 p.
- Dumont Jean-Paul. *Les écoles présocratiques*. Paris : Gallimard, 1991, 951 p.
- Ellul Jacques.
 - *Le bluff technologique*. Paris : Hachette, 1988, 489 p. (La force des idées, 17).
 - *Le système technicien*. Paris : Le cherche midi, 2004, 337 p. (Collection Documents).
- Feyerabend Paul.
 - *Science in a free society*. Londres : NLB, 1983, 221 p.
 - *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*. Paris : Seuil, 1988, 349 p. (Points Sciences, 56).
 - *Adieu la raison*. Paris, Seuil, 1996, 373 p. (Points sciences, 115).
 - *Une connaissance sans fondements*. Chennevières sur Marne : Dianoïa, 1999, 127 p. (Fondements de la philosophie contemporaine des sciences).
 - *La science en tant qu'art*. Paris : Albin Michel, 2003, 169 p. (Sciences d'aujourd'hui, 2003).
- Foucault Michel. *Dits et écrits*. Vol. II. Paris : Gallimard, 2001, 1735 p. (Quarto).
- Frey Bruno. « Publishing as prostitution ? - Choosing between one's own ideas and academic success ». *Public Choice*, 2003, n°116, p. 205-233.
- Grassineau Benjamin.
 - [Anarchisme épistémologique et anarchisme politique](#), [En ligne]. 2005.
 - [Faut-il critiquer un projet de l'intérieur ?](#), 2006.
 - *Dynamiques et cadres organisationnels dans les activités sociales*. Document du Cerso 04/05, Univ. Paris-Dauphine, Rapport du sixième congrès Européen de Sciences des Systèmes, Paris, France, 19 au 22 Septembre 2005.
- Grassineau Benjamin et al. [Orthodoxie et hétérodoxie en économie](#), [En ligne]. 2005.
- Hayek Friedrich. *La présomption fatale : les erreurs du socialisme*. Paris : Puf, 1993, 237 p. (Libre-échange).
- Himanen Pekka. *L'Éthique hacker et l'esprit de l'ère de l'information*. Paris : Exils, 2001, 219 p. (Essais).
- Hirschman Albert.
 - *Défection et prise de parole : théorie et applications*. Paris : Fayard, 1995, 212 p. (L'espace du politique).
 - *L'économie comme science morale et politique*. Paris : Gallimard : Le seuil, 1984, 111 p. (Hautes études, 6).
 - *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*. Paris : Fayard, 1991, 295 p. (L'espace du politique).
 - *Les passions et les intérêts : justifications politiques du capitalisme avant son apogée*. 3ème édition. Paris : Puf, 2005, 135 p. (Quadrige, 245).
- Holton Gerald. *Science en gloire, science en procès : Entre Einstein et aujourd'hui*. Paris : Gallimard, 1998, 288 p. (Bibliothèque des sciences humaines).
- Hume David. *Essai sur la liberté de la presse*, 1752. [En ligne](#). (consulté le 12.01.2007).
- Huxley Aldous.
 - *La fin et les moyens*. Paris : Plon, 1939, 395 p.
 - *La science, la paix, la liberté*. Monaco : Éditions du Rocher, 1947, 100 p.
- Illich Ivan. *Libérez l'avenir : Appel à une révolution des institutions*. Paris : Seuil, 1972, 187 p. (Collection points civilisation, 36).
 - *Une société sans école*. Paris, Seuil, 1980, 219 p. (Points, 117).
- Ioannidis John. « Why Most Published Research Finding Are False ». *PloS Medicine*, Vol 2, Issue 8, Août 2005, p. 696-701.
- Manière de voir, « L'empire des médias ». *Le Monde diplomatique*, Mai-Juin 2002, n°63.
- Lakoff George, Johnson Mark.
 - *Les métaphores dans la vie quotidienne*. Paris, Les éditions de minuit, 1985, 254 p.

(Propositions).

- *Moral politics : what Conservatives know that Liberals don't*. Chicago, University of Chicago Press, 1996, 471 p.
- Larivée Serge. La fraude scientifique et ses conséquences, 1994. [En ligne](#). 1994. (consulté le 12.01.2007).
- Latouche Serge.
 - *La déraison de la déraison économique. Du délire d'efficacité au principe de précaution*, Paris, Albin Michel, 2001, 221 p. (Bibliothèque Albin Michel, Economie).
 - « Le veau d'or est vainqueur de Dieu. Essai sur la religion de l'économie », In *De l'anti-utilitarisme : anniversaire, bilan et controverses : Revue du Mauss*, n°27. Paris : La Découverte, 2006, p. 307-321.
- Latour Bruno.
 - *La science en action : introduction à la sociologie des sciences*. Paris : Gallimard, 1995, 663 p. (Folio. Essais, 267).
 - *Le métier de chercheur : regard d'un anthropologue*. 2ème édition. Paris : INRA, 2001, 103 p. (Sciences en question).
- Latrive Florent. *Du bon usage de la piraterie. Culture libre, sciences ouvertes*, Octobre 2004. [En ligne](#). (consulté le 10.01.2007).
- Lazar Judith. *Les secrets de famille de l'université*. Paris : Les empêcheurs de penser en rond, le Seuil, 2001, 175 p.
- Leadbeater Charles et Miller Paul. *The Pro-Am Revolution. How enthusiasts are changing our economy and society*. Londres : Demos, 2004.
- Le Floch Patrick. « La régulation de la presse entre les corporations et l'État », printemps 2006, n°6, *Le temps des médias*, p 59-71.
- Le Goff Jacques. *Un autre moyen âge*. Paris : Gallimard, 1999, 1372 p. (Quarto).
- Marris Emma. « Journal lays bare remarks from peer reviews ». *News@Nature*, 06 février 2006, Vol 439, n°9, p. 642.
- McCook Alison. « Is Peer Review Broken ? », *The Scientist*, février 2006, Vol 20 (2), 126, p. 26-34.
- Mill John Stuart. *De la liberté*. Paris, Gallimard, 1990, 242 p. (Essais).
- Milton John. *For the liberty of unlicensed printing : « Areopagitica »... Pour la liberté de la presse sans autorisation ni censure, « Areopagitica »*. Paris : Aubier-Flammarion, 1965 [1664], 255 p. (Bilingue Aubier-Flammarion).
- Moulin Léo. *La vie des étudiants au Moyen Age*. Paris : Albin Michel, 1991, 296 p. (Bibliothèque Albin-Michel de l'histoire, 1991).
- Noisette Perline et Noisette Thierry. *La bataille du logiciel libre, Dix clés pour comprendre*. Paris : La Découverte, 2006, 142 p. (Sur le vif).
- Neil Alexander. *Libres enfants de Summerhill*. Paris : Gallimard, 1985, 463 p. (Collections Folio Essais, 4).
- Ouardi Samira. « Publier la parole pour refonder le politique : analyse d'un dispositif d'open-publishing ». *Communications et langages*, mars 2006, n° :147, p. 61-71.
- Perrault Jean-Louis. *Genèse de la Bête. Ou tout ce qu'il faut savoir avant de lire de l'économie et que vous n'apprendrez pas dans « le »Mankiw*, 20 mai 2003, Paris : *Les nouveaux enjeux économiques internationaux : acteurs et stratégies*, Institut supérieur européen de gestion. [En ligne](#). (consulté le 10.01.2007).
- Rajiv Malhorta. « The Peer Review Cartel ». *The cycle of time*, 02 Février 2004. [En ligne](#). (consulté le 11.01.2007).
- Rescher Nicholas. *Le progrès scientifique. Un essai philosophique sur l'économie de la recherche dans les sciences de la nature*. Paris : Puf, 1993, 342 p. (Science, modernité, philosophie, 1993).
- Robinson Joan. *Hérésies économiques*. Paris : Calman-Levy, 1972, 248 p. (Collection Perspectives de l'économique. Critique).
- Saltus Richard. *The price of publication*, [En ligne](#). Paradigm, Printemps 2004. (consulté le 10.01.2007).
- Smith Richard. *Peer review : reform or revolution ? Time to open up the black box of peer review*, [En ligne](#). BMJ, 27 septembre 1997, Vol. 315, N° 7111. (consulté le 11.01.2007).

- Stengers Isabelle. *Sciences et pouvoirs. La démocratie face à la technoscience*. Paris : La Découverte, 1997, 119 p. (Sciences et société, 1997).
- Stirner Max. *L'unique et sa propriété*, [En ligne](#). 1845. (consulté en ligne le 10.01.2006).
- Strauss Anselm. *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris : L'Harmattan, 1992, 319 p. (Collection logiques sociales).
- Thuillier Pierre. *Jeux et enjeux de la science. Essais d'épistémologie critique*. Paris : Robert Laffont, 1972, 331 p. (Collection science nouvelle).
- Tipler Franck. *Refereed Journals : Do They Insure Quality or Enforce Orthodoxy ?*, [En ligne](#) (consulté le 10.01.2007).
- Verger Jacques. *Les universités au moyen âge*. Paris : Puf, 1999, 226 p. (Quadrige, 288).
- Viry Laurence. *Le monde vécu des universitaires ou la République des Egos*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 2006, 359 p. (Le sens social).
- Voltaire. *Traité sur la tolérance*. Genève : les éditions du cheval ailé, 1948, 236 p.
- Walzer Michaël. *Sphères de justice, une défense du pluralisme et l'égalité*. Paris : Seuil, 1997, 475 p. (La couleur des idées).
- Weber Max. *Le savant et le politique : Le métier et la vocation d'hommes politique*. Paris : 10/18, 1994, 221 p. (Bibliothèques 10-18, 134).
- Weil Simone. *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain*. Paris, Gallimard, 1962, 380 p. (Collections Idées, 10).

Voir en ligne : [L'article a été publié sans être véritablement finalisé. Une version plus aboutie et actualisée est disponible sur le site du laboratoire GratiLab. Réflexions sur les enjeux épistémiques et politiques de la publication.](#)

Notes

[1] Ce qui n'a pas toujours été le cas, dans la mesure où la liberté d'expression a été conquise au prix de luttes politiques et idéologiques. Milton (1644) en prend la défense en 1644 contre les autorités religieuses et politiques dans *Pour la liberté d'imprimer sans autorisation ni censure*. Hume également lorsqu'en 1752, il publie son *Essai sur la liberté de la presse*. Voltaire (1748), à la même période, fustige l'intolérance des institutions religieuses dans son *Traité sur la tolérance*. Mais l'un des premiers penseurs à avoir souligné le rôle primordial de cette liberté dans les libertés politiques, sans prendre partie (à la différence de Voltaire par exemple) pour ou contre une idéologie particulière, est Mill. Point de vue qu'il expose dans *On liberty* en 1859.

[2] Cette restriction à la liberté doit s'exercer pour Weil lorsque la publication conduit explicitement à accomplir des actes répréhensibles. Selon elle, « *les publications destinées à influencer sur ce qu'on nomme l'opinion, c'est à dire en fait sur la conduite de la vie, constituent des actes et doivent être soumises aux mêmes restrictions que tous les actes.* » (*id.*, p. 37). La condamnation peut alors être faite par l'intervention du régulateur public.

[3] Huxley défend des thèses critiques sur la science et l'enseignement de masse dans différents essais comme *La fin et les moyens* (1939) et *La science, la paix, la liberté* (1947). Dans *La fin et les moyens* il note ainsi, « *L'éducation traditionnelle est un dressage pour la vie dans une société hiérarchisée, militariste, dans laquelle les gens sont servilement obéissants à leurs supérieurs et inhumains envers leurs inférieurs. Chaque esclave « se rattrape » sur l'esclave qui est en dessous de lui.* » (Huxley, 1939, p. 215).

[4] Sur les derniers points, voir Weil (*id.*, p. 39-41).

[5] Pour être rigoureux, il faudrait ici distinguer plusieurs types de monopole. Un « *monopole idéologique* », qui correspond à une situation où une seule théorie ou idéologie - peu importe qu'elle soit scientifique ou non :-, soutenue par un segment idéologique, contrôle et monopolise les institutions (voir Strauss, 1992). Un « *monopole professionnel* », où une institution, un appareil, une corporation,

une communauté ou une profession organisée, contrôle une activité ou une discipline, excluant ainsi les amateurs.

[6] La publication ouverte s'inscrit dans une démarche de démocratie participative, fondée sur la parole libre et égalitaire. Sur ce sujet, on pourra consulter l'article de Ouardi (2006). Voir aussi Latrive (2004).

[7] Nous réutilisons les concepts de défection et de prise de parole tels qu'ils sont définis par Hirschman (1995).

[8] Ceci est par exemple implicite dans les points 5, 6, 7 et 9 de la [déclaration de Valparaiso](#) (2004). Voir aussi le point 5 de la [Déclaration IFLA](#) (2004) et le point 2 de la déclaration du groupe de travail Bibliothèques et Éditeurs, dans la [Déclaration de Bethesda](#) (2003), sans qu'il n'y ait de restrictions sur le choix des thématiques, des points de vue, et sur la façon de le faire[[Il faut noter ici que si les scientifiques soutiennent en règle générale la censure exercée par la communauté scientifique sur le savoir, ils condamnent en revanche la censure exercée par les gouvernements et autres institutions extérieures à la communauté scientifique sur le savoir légitimé par la communauté scientifique. Ceci est clairement exprimé dans le point 3 de la Déclaration de l'IFLA (2004) : « *Ferme opposition à toute censure gouvernementale, commerciale ou institutionnelle des publications issues des travaux de la recherche* ». Ces cas de censure sont probablement assez rares, ils ne sont toutefois pas inexistantes.

[9] Ce qui, notons-le au passage, n'est pas le cas à l'heure actuelle dans la presse dite « libre », où les principaux moyens de communication sont entre les mains de grands groupes d'édition et de corporations. Pour un aperçu, voir le dossier *L'empire des médias* (2002). Concernant la concentration des médias de masse dans le marché de l'édition, voir également Le Floch (2006). Par ailleurs, avec cette proposition, l'expression libre s'écarte clairement des modèles de publication en libre-accès sans publication ouverte ou sans procédures d'évaluation ouvertes.

[10] Ce point est par exemple partiellement défendu dans le point 5 de la Déclaration du groupe de travail Chercheurs et Sociétés Savantes (Bethesda, 2003) : « *Les chercheurs sont d'accord pour se faire les avocats d'un changement dans les méthodes d'évaluation des promotions et des titularisations afin que les services rendus à la communauté par les publications en libre accès soient pris en compte et que le critère selon lequel un article est jugé soit sa valeur intrinsèque plutôt que le titre de la revue qui le publie* ». L'idée est également soutenue dans la *Déclaration de principe du Wellcome Trust en soutien à l'édition en Libre Accès* (2003), <[http://openaccess.inist.fr/article...>](http://openaccess.inist.fr/article...< a>). Le Wellcome Trust « *soutient le principe selon lequel c'est la valeur intrinsèque de l'œuvre et non le titre de la revue dans laquelle les travaux d'un chercheur sont publiés qui doit être prise en compte dans les décisions de financement et l'attribution de subventions* »

[11] Ce point est défendu indirectement dans la lettre ouverte de la PLOS (2001), « *Nous pensons (...) que l'archivage permanent de la recherche et des idées scientifiques ne doit pas être la propriété ni sous le contrôle des éditeurs.* »

[12] Il faut savoir que de telles pratiques démocratiques étaient courantes dans la Grèce antique, où les citoyens prenaient directement part à la production des festivités théâtrales (Baldry, 1975, p. 34-40). L'idée d'une limitation du droit de propriété a également été défendue par Stirner. Selon lui, la presse, les outils d'expression et le droit à l'expression, ne sont pas la propriété de quelques uns, qui se seraient vus confier par une institution des droits d'exclusion et de discrimination. La presse est la propriété de celui qui en décide, et de celui qui se donne les moyens d'en prendre possession. Comme il l'affirme : « *Je ne recule pas avec un religieux effroi devant ta ou votre propriété ; je la considère toujours comme ma propriété, que je n'ai pas à « respecter ».* Traitez donc de même ce que vous appelez ma propriété : ! C'est en nous plaçant tous à ce point de vue qu'il nous sera le plus facile de nous entendre. »(Stirner, 1845, p. 102).

[13] Voir Grassineau (2006).

[14] Voir Feyerabend (1996) pour une présentation du relativisme démocratique.

[15] En fait, comme nous allons le voir, les deux problèmes sont indirectement liés. La publication fermée peut empêcher les citoyens d'accéder à certaines informations, ou par exemple, créer des conditions favorables au contrôle monopolistique des institutions de diffusion du savoir par un groupe idéologique (une orthodoxie). C'est par exemple le cas dans l'enseignement obligatoire. Elle peut aussi empêcher les citoyens de s'exprimer librement sur certains sujets. L'accès à certains domaines du savoir étant restreint par des règles d'appropriation du savoir : droits d'auteur, brevets, etc.

[16] Il existe également un débat sur les avantages comparés de la publication électronique et de la publication papier (Atherton *et al.*, 1997). Nous n'entrons pas ici dans ce débat, mais gardons en arrière-plan l'importance du facteur technique : coût de reproduction et de circulation diminué, accès plus facile à la publication et à l'auto-publication, modification du contrôle collectif de la connaissance, potentialités accrues en terme de contrôle collectif de l'information, modification facilité des textes, etc.

[17] Le Goff note que les universités au moyen-âge, « *tendaient de plus en plus à jouer un rôle surtout utilitaire. Elles tendaient à devenir des gardiennes et des surveillantes de l'orthodoxie, à remplir une fonction de police idéologique, au service des pouvoirs politiques.* » (Le Goff, 1999, p. 207). On pourra également consulter sur la notion de police, et celle connexe, de production de la vérité et la fonction politique de la vérité, les articles *La fonction politique de l'intellectuel* (Foucault, 2001, p. 109-114) et *La technologie politique des individus* (*idem*, p. 1632-1647). Voir également Bourdieu (1998, p. 8).

[18] Ce qui a d'ailleurs provoqué un mouvement de contestation, officialisé lors de « l'Appel de Budapest » en 2002, signé par 30 000 chercheurs : <<http://www.soros.org/openaccess/fr/r...>>. Pour la version française : <[http://www.inist.fr/openaccess/arti...< a>'class="spip_out">http://www.inist.fr/openaccess/arti...>](http://www.inist.fr/openaccess/arti...< a>'class=)>. Voir aussi, la lettre ouverte de la Public Library of science, <<http://www.plos.org/support/openlet...>> qui fut le premier acte militant du mouvement du Libre Accès. Par la suite, d'autres textes officiels ont été diffusés : « la déclaration de Bethesda » le 11 avril 2003, qui promeut le libre accès dans la recherche médicale, la déclaration de Valparaiso, le 15 janvier 2004, etc. Par ailleurs, dans certaines revues, l'accès à la publication est payant. Bref, il existe à l'heure actuelle un véritable marché de la publication. On pourra consulter sur ce sujet l'article de Saltus, *The price of publication* (2004) qui montre que ce marché est détenu par un oligopole composé de quelques groupes de presse européens (Reed Elsevier, Wolters Kluwer, Springer et Blackwelle Publishers...), dont les consommateurs sont captifs, à la fois lorsqu'ils veulent publier, mais également quand ils veulent accéder aux informations. Ce qui signifie, en d'autres termes, qu'on se dirige vers une *privatisation marchande de la police scientifique qui tend indirectement à déposséder la communauté scientifique la moins privilégiée.*

[19] Naturellement, cette appropriation des concepts repose, légalement parlant, et dans la tradition juridique française, sur le droit moral et non sur le droit patrimonial. Toutefois, la limite peut être floue dans des domaines comme l'art, ou la science, en cas de litiges concernant des cas de plagiat, qui peuvent avoir pour enjeu l'accès à des postes ou à des publications (Lazar, 2001). Et la limite entre les deux types de droits, patrimoniaux et moraux, tend à s'étioler de plus en plus.

[20] Sur les deux derniers points, il faut remarquer que cette appropriation du savoir par des acteurs privés est loin d'être un fait nouveau. Elle est présente dès l'origine de la pensée présocratique. Thalès fut l'un des premiers à substituer la rémunération symbolique à la rémunération monétaire du savoir. Selon Apulée, voilà ce que Thalès répondit lorsque Mandrolytos de Priène demanda combien il lui devait pour son enseignement. « *Je serai bien assez payé si, quand tu auras entrepris de faire part à un autre de la découverte que je t'ai enseignée, au lieu de te l'attribuer, tu présentes cette découverte comme venant de toi et non d'un autre.* ». Quant à Julien, il lui fait dire à une autre occasion, « *J'en*

serai fort bien payé, si tu dis que c'est de moi que tu le tiens »(Dumont, 1991, p. 28). La question reste toutefois de savoir si Thalès n'a pas puisé l'essentiel de son savoir dans la science égyptienne. De nombreux penseurs de l'antiquité soulignent en tous les cas, l'influence prépondérante de la pensée égyptienne sur les thèses de Thalès : Diogène Laërce, Proclus, Plutarque, Flavius Josèphe, Aélius, Jamblique, Hérodote... (*idem*, p. 13, 22, 23).

[21] La recherche du monopole scolaire a démarré dès les débuts de l'université. Voir à ce sujet Le Goff (*idem*, p. 197) et Moulin (1991, p. 204).

[22] Le terme épistémique est ici employé dans le sens que lui donne Feyerabend (1996), en opposition au terme politique.

[23] Voir sur ce sujet l'article *Orthodoxie et hétérodoxie en économie* (Grassineau, 2006).

[24] Voir également Leadbeater et Miller (2004).

[25] Voir sur ce sujet l'article de Frey, *Publisching as prostitution ? - Choosing between one's own ideas and academic success* (2003).

[26] Par exemple, un grand nombre de publications sont inutilisées et servent essentiellement à produire un classement au sein de la communauté universitaire ou à assurer la progression hiérarchique des universitaires. En principe, elle ne répondent donc pas aux attentes des citoyens, ou même aux attentes des universitaires (en terme de recherche scientifique). L'idée principale de l'épistémologie critique, de ce point de vue, est que pour bénéficier de crédits, rester bien placés dans la compétition scientifique, publier des travaux novateurs, les scientifiques peuvent être amenés à effectuer des recherches dont les conséquences sont parfois imprévisibles ou dangereuses. Ou bien à publier des articles dont ils sont assurés à l'avance qu'ils auront une bonne publicité, mais pour des raisons qui ne relèvent pas de la qualité scientifique intrinsèque de l'article (facilité de lecture, résultats impressionnants, résultats allant dans le sens de la majorité, etc.). Dans certains cas, ces recherches ne débouchent que rarement sur des applications concrètes, ou sur des formes de savoir qui sont réclamés par le biais d'un processus démocratique. Car l'autonomie du champ scientifique justifie la production d'une science, que ce soit à travers la recherche fondamentale ou les applications technologiques, dont les conséquences, selon une majorité des scientifiques, ne relèvent pas de la responsabilité des scientifiques, et qui doit se situer à l'abri du discours citoyen. Peu importe alors, pour une partie des scientifiques que certaines de ces recherches et de leurs applications - OGM, nano-technologies, nucléaire... - soient jugées dangereuses par une majorité de citoyens. On notera tout de même qu'il y a actuellement une émergence de contre-pouvoirs politiques qui cherchent à mettre en place une science plus respectueuse des aspirations démocratiques, et d'avantage ouverte à la participation démocratique. Voir sur ce sujet : <http://sciencescitoyennes.org>. S'agissant des OGM, 86% des français les désapprouvent en septembre 2006. Voir *L'écologiste*, septembre-novembre 2006, Vol. 7, n° :20 (3), p. 3. Il faut ajouter ici que les scientifiques qui mettent en garde contre les dangers de ces technologies ont plus de chance de se retrouver privés de crédits, ou de droit à la publication, que ce soit dans le secteur privé ou public. Le conformisme et le conservatisme des chercheurs peut aussi jouer un rôle supplémentaire non négligeable dans la mesure où il faut souvent des recherches longues et coûteuses pour démontrer la nocivité d'une technologie ou d'un savoir. Dans ce cas, les appels à la prudence peuvent être plus ou moins étouffés. Parfois sciemment, on sait ainsi que les controverses scientifiques ont plus de chance de s'éterniser, quand des intérêts économiques, religieux ou politiques sont en jeu

[27] C'est particulièrement frappant dans certaines disciplines comme les sciences économiques, qui ont subi, au cours des vingt dernières années, les assauts répétés de divers groupes idéologiques. Voir Perrault (2003). On notera à cet endroit que l'épistémologie critique rejoint les travaux de l'économie critique, développée par exemple par Robinson, Maris, Halimi, Sapir, Bourdieu, Stiglitz, etc. Ou par Latouche qui produit une critique radicale des revues en sciences humaines et sociales et du travail de

certain sociologues et économistes. Voir sa conclusion de l'ouvrage *La déraison de la déraison économique. Du délire d'efficacité au principe de précaution* (2001, p. 157-166). Voir aussi Latouche (2006).

[28] Pour se faire une idée des difficultés liées à ces procédures formelles ou informelles, on pourra par exemple consulter le dossier « *Sciences éco : comment l'université produit ses professeurs* », paru dans la revue *L'économie politique*, Trimestre Juillet 2004, n°23, Alternatives économiques. Voir aussi Weber (1994, p. 71-80).

[29] Voir par exemple sur ce sujet, et tout particulièrement sur les motivations de progression hiérarchique des universitaires, Viry (2006). Voir aussi Weil (1962, p. 320-327).

[30] Sur tous ces points, voir Latour (2001) et Weil (1962).

[31] À noter que certains de ces coûts existaient déjà au moyen âge (Moulin, 1991, p. 207-210).

[32] Un effet pervers est le résultat non désirable et non intentionnel de certaines actions humaines. Par exemple, un embouteillage est (en général) un effet pervers résultant des actions non coordonnées, ou mal coordonnées, d'une multitude d'agents. Les effets pervers occupent une place non-négligeable dans la pensée sociologique et politique. L'expression a été popularisée en sociologie par Boudon (1997). Il désigne pour Boudon le résultat non intentionnel de l'agrégation d'actions intentionnelles (et considéré comme « négatif » dans la société ou il se produit).

[33] Par exemple, la hiérarchie qui s'est instaurée entre les sciences « dures » et sciences « molles », tend à instituer une obligation informelle pour les secondes de se conformer aux méthodes des premières si elles veulent paraître scientifiques (Blay, 2003, p. 10-11).

[34] Sur ce sujet, on pourra aussi se référer aux analyses de Lakoff et Johnson (1985) qui montrent l'importance des métaphores économiques et scientifiques dans la production de la réalité et dans les prises de décision collectives. Voir également Lakoff (1996). Sur le plan économique, voir Robinson (1972).

[35] Examinons les différentes étapes du processus.

1. Dans un premier temps, les *chercheurs* défendant certains points de vue vont se retrouver en minorité, du fait d'un déséquilibre initial. Une légère tendance au conformisme peut suffire à provoquer un tel déséquilibre. On peut donc dire qu'un déséquilibre se crée entre les chercheurs marginaux et les « chercheurs orthodoxes ».
2. Supposons que chaque groupe dispose de ses propres revues. Les *revues* qui ont le plus grand nombre d'adhérents, et qui sont majoritairement reconnues par la communauté, vont voir leur légitimité, leur *diffusion* et leur qualité s'accroître (ceci peut être lié à leur diffusion et à l'augmentation du nombre de manuscrits qui leur sont soumis). Inversement, les revues déviantes vont être marginalisées, et leur diffusion va être de plus en plus basse.
3. Par conséquent, pour publier leurs opinions, les chercheurs marginaux seront obligés de les adapter au point de vue dominant, voire carrément de les masquer. Pourquoi ? Car dans le cas contraire, ils auront donc de plus en plus de mal à se faire recruter, ils ne pourront plus diffuser leurs idées, et ils occuperont des *postes* de moins en moins élevés, ce qui risque d'ailleurs, en retour, de leur fermer d'avantage l'accès aux revues majeures.
4. Ils vont par conséquent encore plus diminuer en nombre. Or, dans un système marchand, c'est ce facteur qui entre principalement en jeu. Ceci d'autant plus que la diffusion de la doctrine désormais dominante, l'*orthodoxie*, sera mieux assurée, que la doctrine sera mieux cotée, et qu'elle tendra donc à provoquer des *conversions par conviction* ou des *conversions par obligation*. La conversion par obligation étant en partie liée au fait que les universitaires haut-placés, désormais majoritaires, vont enseigner en priorité leurs théories à leurs élèves ou disciples (qui n'ont guère le choix...).
5. L'obligation de publier accroît donc le conformisme et exclut tout un champ de publications

déviantes. Pour occuper des statuts élevés, les chercheurs doivent désormais se conformer à la norme. Notamment en début de carrière universitaire. Et, du fait de la prévalence des règles de continuité entre les articles et des règles de propriété, un auteur qui se sera engagé, souvent sous la contrainte, dans une voie théorique quelconque, aura parfois bien du mal à s'en dégager, notamment parce qu'il y perdra en crédibilité vis à vis de ses pairs. Il perdra alors la possibilité de publier.

Même si la démonstration pourrait être approfondie, nous voyons que la convergence entre toutes ces dynamiques provoque une standardisation de la recherche scientifique. À terme, comme le note Tipler (2003) ce sont les théories qui sont soutenues par les communautés de chercheurs les plus conformistes, qui parviennent à occuper le haut de la hiérarchie scientifique. La concurrence crée ainsi les conditions propices à une monopolisation et à une standardisation de la production du savoir scientifique. Il y a une censure par obligation et une censure par mise en compétition. Cette dernière étant accentuée par le fait que ceux qui refusent d'entrer dans le jeu de la compétition sont délégitimés. Les dominants, pour reprendre l'analyse bourdieusienne du champ scientifique, les accuse de ne pas vouloir se plier aux exigences de la recherche scientifique légitime, non pas par conviction, mais par faiblesse. Ce dénigrement prend la forme d'un argument du type : « Si vous ne voulez pas entrer dans le jeu de la compétition, c'est que vous n'en avez pas les moyens : ! » Cet argument contraint, par le biais des affects, à se plier au monopole du système de rétribution légitime.

[36] Sur l'importance de la prise de parole, voir Hirschman (1995, p. 53-74).

[37] Il faut en outre remarquer que les effets de cette obligation de publier sont démultipliés lorsque l'accès aux postes supérieurs s'avère de plus en plus difficile. Ce qui peut coïncider, par exemple avec une limitation des budgets. Au fur et à mesure que les postes se raréfient, les contraintes et les pressions exercées sur les universitaires en situation de précarité se renforcent, ce qui les met en position de fragilité - et certains peuvent en abuser. À travers une étude *qualitative* d'une liste de discussion de jeunes chercheurs (< <http://jeunes-chercheurs.org> >), et à travers la synthèse d'études statistiques et de rapports, on peut ainsi montrer que les chercheurs sont actuellement affectés, à des degrés divers naturellement - et ces problèmes ne concernent souvent que des minorités :- , par les problèmes suivants.

- *Précarité économique et sociale* : manque de débouchés, licenciements abusifs, travail au noir, chômage, contrats précaires, difficulté à trouver des postes fixes. On pourra également consulter sur ce sujet l'article de la journaliste Chollet, *Le paradis sur terre des intellos précaires* (2006), ainsi que le blog < <http://intellodudessous.over-blog.com> >, celui de Reverchon, « Chercheur ? Un chemin semé d'embûches », *Le Monde Campus*, Mercredi 30 mars 2005. Voir également Lazar (2001)...
- *Mauvaises conditions de travail* : relations conflictuelles avec les laboratoires et les directeurs de thèse, abandon ou manque de soutien de la part des personnes qui encadrent les recherches, manque de moyens matériels, abus, mépris, snobisme ou comportements autoritaires des collègues, directeurs de thèse et directeurs de laboratoire à leur encontre, harcèlement moral et sexuel dans les cas les plus graves...
- *Problèmes psychologiques* : isolement, dépression, angoisse vis à vis des contraintes de la publication, sentiment d'infériorité, sentiments de culpabilité suite à des échecs ou des refus, harcèlement traumatisant subi durant les concours ou durant les soutenances...
- *Problèmes au niveau du contenu et de l'organisation de la recherche* : compétition effrénée, recrutements partiels et non transparents, impossibilité de déterminer librement la direction de ses recherches, vol d'idées (Chollet, 2006), enseignement idéologisé, recherches inutiles ou instrumentalisées, travail de recherche et d'enseignement éprouvant, lourdeur des tâches administratives. Voir aussi à ce sujet Latour (2001)...

Tout cela peut créer des situations de stress chronique et une profonde démotivation. Le phénomène n'est pas nouveau, Weber (1994, p. 80) en souligne l'existence dès le début du XXe siècle. Ce qui

montre que l'effet de la fermeture des espaces de publication n'est pas limité à l'expression libre. Il concerne la vie des chercheurs.

[38] Principes déduits d'une observation participante sur Wikipédia.

[39] Voir sur ce sujet Grassineau (2005).

[40] Walzer (1997) remarque également, sur la bases des travaux du sociologue Stewart Perry, que dans une coopérative de ramassage d'ordures gérée démocratiquement et égalitairement, le service rendu est de meilleure qualité, et le travail considéré comme nettement moins pénible.

[41] Les débats sur les systèmes de filtrage, tous types confondus, sont abondants et suscitent de vives controverses. Sur le sujet, on pourra par exemple se référer à l'ouvrage du CNER (2003). Concernant la fraude scientifique et les problèmes du peer-review, voir par exemple William et Nicholas (1987), Larrivée (1994), Ioannidis (2004), McCook (2006) et Marris (2006). Pour un aperçu et une chronologie des cas récents, médiatiques et avérés de fraudes scientifiques, ainsi qu'un bref aperçu des principaux termes du débat actuel, voir l'article - journalistique mais très synthétique - de Nathalie Bougeard, [*Fraude scientifique : les scandales s'accumulent*](#), 31 mai 2006

[42] L'existence d'une telle contrainte peut se justifier de deux manières. 1. Elle ne diffère guère des contraintes légales déjà imposées aux revues. 2. Toute personne publique ou privée qui est propriétaire, est redevable envers la société et envers les autres membres de cette société, du fait même qu'elle soit propriétaire, et que les autres membres lui offre un droit d'exclusion et un droit à jouir d'une partie des biens auxquels ils pourraient normalement avoir accès.